

# I

## COOPERATIVES SCOLAIRES, COOPERATION SCOLAIRE, OCCE

### Evolutions historiques

#### 1.A Naissance des coopératives scolaires (des origines à 1928)

##### 1.A.a Le mot et la chose

Les premiers témoignages de ce que l'on allait appeler plus tard " les coopératives scolaires " remontent aux dernières années du XIXème siècle mais il est assez difficile d'identifier précisément où et quand celles-ci sont apparues.

Quelques études ont été menées par le passé, mais toutes font le constat de la grande difficulté à dater leur apparition et à suivre leur développement national et international.

Jean Gaumont, historien de la coopération, signale que le « mot et la chose » semblent avoir figuré pour la première fois, dans un « appel aux enseignants » du professeur Léopold Mabilleau, agrégé de philosophie directeur du musée social, président de la société mutualiste et membre de l'Institut, paru dans « le petit almanach de la Coopération 1900 »<sup>1</sup>

Constatant l'échec, des cours d'enseignement moral et d'enseignement civique prévus dans les programmes de l'Education Nationale de 1882, du fait d'un enseignement jugé *exclusivement intellectuel*, l'article, intitulé « l'Education sociale et coopérative » exposait la nécessité d'une éducation active, dès l'école primaire, et se terminait par ces lignes :

*N'y aurait-il pas dans la création de coopératives scolaires juxtaposées aux mutuelles scolaires, et au besoin fédérées avec elles, une préparation modeste mais directe et sérieuse aux fonctions, aux devoirs de l'avenir ?*

*C'est aux instituteurs de nous répondre.*<sup>2</sup>

Si c'est dans cet article que semblent apparaître pour la première fois dans la littérature « le mot et la chose », les coopératives scolaires existaient bel et bien dans les deux dernières décennies du XIXème siècle sous une grande variété de formes correspondant à la diversité des besoins ou des préoccupations qui les avaient fait naître.

Fernand Cattier, Directeur de l'Ecole Normale d'Instituteur des Vosges et Inspecteur primaire, avait réalisé dans les années 1920 une étude consacrée à la Coopération *scolaire*.

Sur le point particulier de l'origine et des buts des coopératives scolaires le passage suivant est riche de renseignements :

*En 1906 la Pologne connaissait déjà les coopératives scolaires...Il faut entendre par là de petites boutiques de fournitures scolaires, des caisses d'épargne, des cantines coopératives, des imprimeries, des bibliothèques des ateliers de reliure, de coiffure ou de menuiserie ou des associations de secours mutuels faites entre élèves .*

---

<sup>1</sup> Guide de la coopération scolaire p.15 INRP, 1961, Paris

<sup>2</sup> Voir annexe : « L'appel aux enseignants de Léopold Mabilleau »

*Telle coopérative a fondé un bureau de placement, telle autre a créé un musée, a cultivé un jardin, a institué un club sportif.*

Un peu plus loin l'auteur rapportait des expériences de coopératives scolaires en Tchécoslovaquie, dans des lycées en Bulgarie, en Lettonie où l'on compte 300 coopératives scolaires, en Argentine, au Mexique, en Italie, en Russie ou on affirme qu'elles sont très nombreuses, en Angleterre... Et de conclure que *ces quelques documents prouvent suffisamment que la Coopération scolaire est un vaste mouvement mondial... Toutefois, il semble bien sans exagération que la France ait été la terre d'élection de la coopération scolaire.*<sup>3</sup>

Ces quelques extraits nous permettent de fixer " la chose et le nom " de la Coopération scolaire et des Coopératives scolaires dans les dernières années du XIX<sup>ème</sup> siècle, et en présentent également un certain nombre d'éléments caractéristiques :

- l'existence de deux dénominations *mutuelles et coopératives* pour des structures scolaires qui semblent proches, voire confondues ;
- le caractère productif et économique de ces structures ;
- leur existence internationale ;
- la diversité des objectifs poursuivis ou des motivations ayant amené leur création.

### **1. A.b Les mutuelles scolaires : les petites Cavé**

En France, les « mutuelles scolaires » sont toutes nées de la nécessité pour l'Ecole de la République, de former les citoyens à la prévoyance et à l'épargne en même temps qu'à la solidarité matérielle exprimée par les principes de mutualité, à une époque et dans un monde où rien encore n'était vraiment fait pour protéger ouvriers et paysans des calamités naturelles et sociales, de la maladie, du chômage, de la misère .

Pour subvenir aux besoins des enfants les plus nécessiteux à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, ou pour leur permettre de cotiser dès leur plus jeune âge à des caisses de prévoyance, de secours mutuel ou de retraite, apparaissent, un peu partout en France, à l'intérieur des classes primaires, sous l'impulsion des enseignants convaincus de l'importance de cette solidarité mutualiste des organisations mutuelles de travail ou d'épargne .

Charles Boos, dans une étude consacrée aux origines de la Coopération scolaire précise que *la première en date de ces associations de travail en commun à but mutualiste a fonctionné à Paris en 1881. Une autre s'intéressant à la sylviculture fut créée dans le Jura en 1889. Dix ans plus tard se constituait " la Fédération des Sociétés Mutuelles Scolaires, Forestières, Pastorales, Fruitières et des Amis des Arbres du département de l'Ain » ...Signalons, dans un autre domaine, précise-t-il un peu plus loin, l'expérience à Carcassonne en 1912, d'une coopérative qui utilisait ses bénéfices pour venir en aide aux élèves dans le besoin.*<sup>4</sup>

L'origine de ces « Sociétés mutuelles scolaires » , est à rechercher dans le développement des « Sociétés de secours mutuels » adultes dont elles sont issues.

Les associations de « secours mutuels adultes » , issues des associations professionnelles et

---

<sup>3</sup> Cattier (Fernand) *Les Coopératives scolaires* pp. 1,2 et 3 Revue des Etudes Coopératives N°25 Octobre - Décembre 1927

<sup>4</sup> Boos (Charles) *Origines et développement de la Coopération scolaire en France* pp. 4 et 5 Institut des Etudes Coopératives (extrait des N° 140 et 142) Paris

mutuelles du Compagnonnage, s'étaient propagées, en dépit d'un certain nombre de lois interdisant les réunions et associations <sup>5</sup> durant la première moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle.

Mais c'est réellement après la loi du 15 juillet 1850 et le décret du 26 mars 1852, puis celui du 26 avril 1856 que les Sociétés de secours mutuels se sont développées autour de deux objets : le service maladie et le service retraite (en 1881 il en existait près de 7000 sur le territoire national) Malgré ce formidable essor, les imperfections et insuffisances de l'organisation mutualiste, étaient évidents et *si les secours pour maladie étaient fournis largement aux ayants droit, c'était à peine si le maximum des pensions servies aux sociétaires dépassait 50 francs.* <sup>6</sup>

Face à ce constat, J-C. Cavé, juge au tribunal de commerce de la Seine et responsable d'une Société de secours mutuels dans le XIX<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, eut l'idée d'appliquer le principe de prévoyance mutuelle à l'enfance et ce, dès l'école.

Le 18 juin 1905, dans la salle des fêtes de la mairie du XIX<sup>ème</sup>, la Ligue de l'Enseignement célébrait le 25<sup>ème</sup> anniversaire de la première Société scolaire de secours mutuels. J-C. Cavé son créateur, déclarait :

*En 1865...nous fondions dans ce même arrondissement, une Société de secours mutuels adultes... Mais dès la douzième année d'exercice, les dépenses toujours croissantes, occasionnées par les frais de maladie des sociétaires déjà vieillissants étaient telles qu'elles ne nous laissaient plus d'illusion sur l'importance de la pension que nous pourrions leur servir, même après trente années de sociétariat et soixante-cinq ans d'âge.*

*Il fallait un remède à cette situation ! Ce remède semblait consister à constituer la Société au moyen d'éléments plus jeunes, par cette raison, plus robustes et capables avec une moindre cotisation de laisser en caisse chaque année, des excédents de ressources employables à la formation du capital retraite.*<sup>7</sup>

La première « Petite Cavé » était née.<sup>8</sup>

Avec l'aide de la Ligue de l'Enseignement, le soutien de son président Jean MACE, l'idée se propagea rapidement : Le 31 mars 1896 il y avait 10 sociétés scolaires, un an après, on en comptait 110, 400 en 1898, plus de 800 en 1899 et 3991 le 31 mars 1904. En quelques années les Mutuelles scolaires devinrent cantonales, puis départementales.<sup>9</sup>

A côté des petites Cavé furent créées des mutuelles postsecondaires qui permettaient aux associations d'anciens élèves de poursuivre les versements débutés à l'école et faisant ainsi le trait d'union avec les Sociétés de secours adultes.

*La plupart du temps les cotisations y sont portées à 0F 15 par semaine de façon à placer 0F 05 sur le livret individuel<sup>10</sup> les dix autres centimes servant à payer un franc par journée de maladie.*<sup>11</sup>

---

<sup>5</sup> La loi «Le Chapelier » des 14-17 juin 1794 avait interdit les réunions et associations entre membres d'un même métier ou profession ayant en vue « leurs prétendus intérêts communs », la loi des 16-26 février 1810 défendait les associations de plus de 20 personnes.

<sup>6</sup> Bertheloot, *La mutualité scolaire* p10 CNDP, Orléans (1910 ?)

<sup>7</sup> Bertheloot *ibid*

<sup>8</sup> Le terme de *Petite Cavé* désigna par la suite les Sociétés scolaires de secours mutuels

<sup>9</sup> Bertheloot *ibid* p40

<sup>10</sup> Livret individuel permettant la constitution du capital retraite

<sup>11</sup> Bertheloot *ibid* p 49

NB: « Pour comprendre la diffusion rapide de ces mutuelles scolaires, il faut savoir que les instituteurs étaient particulièrement convaincus de la nécessité de cette solidarité. En 1900, à Paris, s'était tenu le premier congrès des amicales d'instituteurs dont les débats furent marqués par une forte sensibilité à l'économie sociale. Il s'agissait au

### **1. A.c De la Mutualité à la solidarité**

Dès leur apparition les Mutuelles scolaires ont été des écoles de la fraternité et la question de la prise en charge des orphelins et des enfants très pauvres a été présente.

Dans un courrier en date du 28 juillet 1901, adressé aux Préfets, Monsieur Waldeck-Rousseau, Président du Conseil, Ministre de l'intérieur et des Cultes demandait que les pupilles de l'Assistance publique soient associés aux Mutuelles scolaires :

*...Il importe donc à la fois de ne pas mettre d'obstacle à la création de sociétés de secours mutuels scolaires et d'assurer le bénéfice de ces Associations aux pupilles de l'Assistance. Dans ce but je vous prie, si vous ne l'avez déjà fait avec succès précédemment, de proposer au Conseil général de votre département de voter le modique crédit nécessaire pour assurer aux enfants assistés d'âge scolaire le versement de 0F 10 par semaine, soit 5F 20 par an pour chacun d'eux.<sup>12</sup>*

Cependant, le souci de ne pas transformer la solidarité en assistance passive était très fort.

La volonté *d'amener toutes les abeilles de France à goûter au miel de la Fraternité* était évidente, mais il fallait s'assurer que cette aide ne se substituât pas à l'effort de chacun.<sup>13</sup>

C'est ainsi qu'à côté de l'assistance départementale solidaire qui se mit assez rapidement en place, (en 1907, 65 départements avaient voté l'aide aux orphelins) les élèves étaient invités à participer activement, par quelques heures de travail, à l'enrichissement de la Mutuelle.

Un des témoignages les plus intéressants de cette volonté de placer le travail au cœur de la vie de la Mutuelle scolaire est fourni par Monsieur Yvon directeur d'école à Breuillet (ex Seine et Oise) Ayant fondé en 1898 une Société scolaire de secours mutuels, il eut l'idée, pour aider les enfants dont les parents ne pouvaient payer les cotisations de mettre en place, dans l'école, un élevage de lapins et un « rucher mutualiste ».

Dans une lettre qu'il adresse à Monsieur Cavé il explique : *en entreprenant l'élevage des lapins et des abeilles... j'ai eu le désir de faire de notre Société une œuvre toute démocratique, ouverte aux pauvres, même et surtout honteux, par un autre moyen que l'aumône.<sup>14</sup>*

Un peu plus loin il explique comment il fabrique chaque jour, avec sa classe, à raison d'un quart d'heure par jour, en appliquant « la division du travail » soixante dix cornets à *tabac*.

### **1. A.d De la Mutuelle à la Coopérative de production**

Cette volonté de faire évoluer le fonctionnement de la Mutuelle scolaire en passant d'un système de cotisation nécessairement limité, à une entreprise de production scolaire permettant de dégager des bénéfices allant abonder leur fonds social se retrouve de façon assez généralisée dans les toutes dernières années du XIXème siècle .

C'est ainsi que les Mutuelles scolaires devinrent progressivement, des coopératives de production.

Filles de la misère et de la prévoyance, ces entreprises coopératives de production et de secours,

---

travers de ces amicales d'une part de répondre aux besoins sociaux de la corporation, la maladie, la retraite le décès et de constituer d'autre part des groupes de résistance et de combat pour la défense de l'école laïque. » Henry (André) Serviteurs d'idéal Tome 1 p.231 Centre fédéral FEN 1987

<sup>12</sup> Bertheloot ibid p 60

<sup>13</sup> Bertheloot ibid p 64

<sup>14</sup> Bertheloot ibid p 67

différait dans leur activité productive qui s'articulait cependant, pour l'essentiel, autour d'activités d'élevage de ramassage et de récupération :

- élevage de bétail, de volaille, d'abeilles, de ver à soie,
- culture de jardins, de vergers,
- entretien de pépinières forestières,
- ramassage de plantes médicinales, de champignons, de peaux de lapins.
- récupération de métaux ...

Mais c'est la sylviculture qui représenta l'activité la plus originale et la plus importante des Mutuelles scolaires.

En fait, au début du siècle, de très nombreuses « coopératives scolaires » se lancèrent dans cette activité et devinrent rapidement, propriétaires de véritables forêts.

La raison de l'acquisition de ces « forêts retraites » pour reprendre le titre d'un article du « Journal des Instituteurs » du 15 décembre 1907, était évidente dans un but d'épargne et de prévoyance.

Ce phénomène connut une telle ampleur, qu'à la chambre des députés, dans la séance du 17 novembre 1904 le député Lemire avait obtenu les applaudissements de tous ses collègues sans distinction de parti quand il avait déclaré :

*Au bout de vingt ans les sommes que les mutuelles scolaires ont consacré à l'achat de ces terrains à reboiser, auront non pas doublé, mais quintuplé et même dans certaines régions décuplé.*

*Les scolaires seront propriétaires de véritables forêts.<sup>15</sup>*

Il apparaît clairement au travers de ces quelques témoignages que la Mutualité scolaire était envisagée comme le moyen le plus sûr d'assurer le succès de la Mutualité adulte.

En 1895, le congrès mutualiste de Saint Etienne avait d'ailleurs émis le vœu d'une généralisation des mutuelles scolaires *destinées à aider puissamment au recrutement des Sociétés adultes.*<sup>16</sup>

Cependant, ce qui faisait avant tout l'intérêt de la Mutualité scolaire aux yeux de ses fondateurs c'était sa vertu éducative.

Au delà de sa finalité de protection sociale, la mutuelle scolaire était clairement envisagée comme une organisation permettant l'apprentissage actif de l'épargne, de la solidarité et de l'association. Et c'est dans cet apprentissage de la vie associative (s'associer pour se protéger ou entreprendre de façon solidaire) que résidait pour les éducateurs, l'intérêt essentiel de la Mutualité scolaire et des « coopératives scolaires de production » :

*L'association n'additionne pas les hommes les uns aux autres, elle n'additionne pas les efforts individuels aux efforts individuels, l'association multiplie les efforts individuels par les efforts individuels et là où on est dix on a la force de cent, parce qu'au lieu d'avoir le conflit des intérêts qui affaiblit l'effort de chacun, on a les coudes serrés de ces dix hommes qui font la trouée dans la foule.<sup>17</sup>*

### **1. A.e Du secours mutuel au secours national**

Les mutuelles scolaires dépassèrent, durant la première guerre mondiale, leur mission de prévoyance et de secours mutuels pour accomplir une réelle mission de « solidarité nationale.»

---

<sup>15</sup> Bertheloot ibid p 72

<sup>16</sup> Bertheloot ibid p 77

<sup>17</sup> Léon Bourgeois discours prononcé au XVI ème congrès de la Ligue de l'enseignement in Bertheloot ibid p 183

En 1922, dans la préface d'un ouvrage, consacré à la Coopération scolaire, Monsieur Paul Lapie Directeur de l'Enseignement Primaire, rendait compte de l'apport tout à fait significatif, de l'école à l'effort de guerre :

*La guerre a révélé la puissance financière de l'école. Que de fois durant ces années douloureuses l'école a été mise à contribution ! Et chaque fois qu'on a fait appel à sa générosité pour les victimes de guerre, blessés, orphelins, réfugiés, elle a donné sans compter. C'est par dizaines de millions que l'on peut évaluer les dons de nos écoliers.*<sup>18</sup>

Cet appel à la solidarité scolaire dépassa d'ailleurs les frontières du territoire métropolitain durant la première guerre mondiale.

F.Cattier, extrait d'un ouvrage de Georges Hardy intitulé " Une conquête morale : l'Enseignement en Afrique Equatoriale Française " le passage suivant qui est tout à fait significatif de la participation de « l'entreprise scolaire de production agricole » à l'effort de guerre de la Nation :

*Lettre d'un instituteur de la Côte d'Ivoire à son commandant, le 5 octobre 1915.  
Les élèves de l'école d'Odienne à qui j'ai expliqué le but patriotique de la journée du 7 octobre, n'ont pas voulu rester sans apporter leur part à cette grande œuvre de solidarité. Ils ont décidé d'offrir à la France, à cette France qu'ils ont appris à aimer et pour laquelle ils souhaitent la victoire, le produit de leurs travaux agricoles. Ils sont heureux que le premier profit qu'ils ont tiré des essais tentés dans le jardin de l'école aille aux victimes de la guerre. J'ai en conséquence, l'honneur de vous remettre la somme de 76 fr.50 qui représente le montant de leur souscription.*<sup>19</sup>

Moins de 25 années plus tard les coopératives scolaires allaient de nouveau être sollicitées.

En février 1940, les Ministres de l'Education Nationale, de l'Agriculture et du Ravitaillement, et de l'armement avaient, le premier dans une circulaire aux Inspecteurs d'Académie, les seconds dans des messages adressés au Président de l'Office, fait un très pressant appel à l'esprit de solidarité des petits coopérateurs scolaires pour fournir aux populations, aux combattants et aux usines de guerre, des moyens et des ressources supplémentaires de soutien à l'effort national.<sup>20</sup>

Cette participation solidaire allait être aussi importante qu'à l'occasion du premier conflit mondial.

Dans les Rapports sur les activités de l'OCCE de 1943 et de 1944, malgré les difficultés réelles signalées par les Inspecteurs d'Académie pour faire fonctionner les coopératives *du fait de la fermeture de nombreuses écoles ou de l'occupation des bâtiments scolaires* et de la pauvreté générale qui fait que *la récolte des plantes médicinales elle même doit être effectuée le plus souvent contre le gré des parents ou des propriétaires habitués à en tirer profit* apparaissent les activités suivantes :

- participation aux oeuvres de solidarité du Secours National et de la Croix Rouge
- vente de bons de solidarité
- dons pour les enfants malheureux
- envois de colis aux prisonniers...

<sup>18</sup> Lapie (Paul) Préface de l'ouvrage de Barthélémy PROFIT " La Coopération scolaire " Delagrave 1922

<sup>19</sup> Cattier (Fernand) *Les Coopératives scolaires* page 4 Revue des Etudes Coopératives N°25 Octobre - Déc. 1927 PUF Paris

<sup>20</sup> Gaumont (Jean) *Historique de l'OCCE dans le " Guide officiel de la Coopération scolaire "* p. 19 Institut Pédagogique National Paris, 1961

Dans le Rapport des activités de 1944, on trouve le témoignage de Madame Villar, épouse du secrétaire départemental de l'OCCE des Hautes Alpes, emprisonné :

*Nos coopérateurs trouvent leurs ressources de fêtes scolaires, tombolas, ventes de plantes médicinales, lavande, pignons, escargots, champignons. Les oeuvres de solidarité et d'entraide sont en faveur : le Secours National a reçu environ 4 tonnes de légumes. Les sinistrés du département, les réfugiés ont reçu des dons importants : légumes, œufs, lard, miel, peaux de lapins, toisons de mouton, layettes etc.<sup>21</sup>*

### **1. A.f La Coopération “ pour ” l'école**

Il serait réducteur de conclure des témoignages précédents que ces organisations scolaires mutualistes et coopératives, ne poursuivaient que des objectifs de prévoyance ou d'entraide sociale.

Très rapidement en effet, on trouve des témoignages d'enseignants ayant “ utilisé ” pour l'école cette organisation à finalité avant tout sociale.

F. Cattier rapporte en effet qu'aux alentours de 1900 *le Jura comptait 50 pastorales* et que selon les déclarations d'un maître, *il y a longtemps que nos élèves coopèrent en vue d'un but nettement délimité et visé. A vrai dire pour faire des voyages en fin d'année scolaire, certains enfants de nos écoles, versaient des cotisations régulières et vendaient des plantes médicinales. Ailleurs pour acheter des livres ou des objets agréables ou utiles, d'autres apportaient chaque semaine un sou de cotisation (le sou des écoles).*<sup>22</sup>

P. Lapie, dans l'ouvrage précédemment cité, affirme d'ailleurs, au sortir de la guerre que les efforts des élèves à l'intérieur des coopératives scolaires doivent bénéficier en premier lieu à l'Ecole et que les coopératives sont un élément du « progrès scolaire » .

*Le moment n'est-il pas venu de dériver vers l'école elle même cette source de richesses qu'elle révèle ?...Elle a besoin de livres, de cartes, d'appareils à projections fixes ou animés, d'échantillons divers des objets naturels ou des produits de l'industrie. Mais hélas tout est trois fois plus cher qu'avant la guerre et au lieu de tripler les crédits budgétaires - ceux des communes comme ceux de l'Etat - tendent à se restreindre. Que l'école se serve donc pour ses fins propres de sa puissance financière...*

*...Je me borne à indiquer que les coopératives scolaires sont constituées par des élèves qui se cotisent pour outiller leur école, pour la doter d'un matériel adapté aux nouvelles méthodes pédagogiques, en un mot pour la faire vivre et progresser.*<sup>23</sup>

On voit donc très clairement que les organisations mises en place dans l'école poursuivaient parfois simultanément aux objectifs de solidarité et de prévoyance, des objectifs d'amélioration du quotidien scolaire en aidant à son fonctionnement.

Il apparaît également de façon tout à fait explicite dans ces deux témoignages que la Coopération était envisagée au travers d'une activité finalisée, *en vue d'un but nettement délimité et visé... pour faire des voyages de fin d'année...*

Un autre élément tout à fait essentiel qui apparaît dans la déclaration de P.Lapie, c'est que les

---

<sup>21</sup> Cattier (F&L) Ce qu'il faut savoir de la Coopération scolaire p. 40 OCCE Paris, 1947

<sup>22</sup> Cattier (Fernand) *Les coopératives scolaires* Revue de Etudes Coopératives N° 25 p.3 PUF Paris, 1927

<sup>23</sup> Lapie (Paul) *ibid* Préface

coopératives scolaires sont considérées comme des *oeuvres de l'école*.  
Elles ne sont pas à côté de l'école ou complémentaires de l'école, elles sont l'école...

On peut conclure de ces différents témoignages que la transition entre les « mutuelles scolaires » et les « coopératives scolaires » s'est opérée au fur et à mesure du changement de projet mené au sein de « l'entreprise de production scolaire ».

Ces organisations sociales intégrées à l'Ecole, créées par les enseignants, sont devenues « coopératives » le jour où la participation des élèves, (qu'elle soit financière ou laborieuse) s'est finalisée dans un projet concernant directement la vie de l'Ecole et non plus seulement la protection sociale ou la solidarité.<sup>24</sup>

### **1. A.g Le projet éducatif**

Que ces structures aient un caractère plutôt mutualiste ou plutôt coopératif, qu'elles envisagent la prévoyance sociale ou l'amélioration de l'enseignement, il apparaît dans les deux cas la volonté " d'associer " les élèves à l'entreprise, de les responsabiliser.

Il allait manifestement de soi dans l'esprit des enseignants, que les élèves devaient être confrontés dès le plus jeune âge aux réalités de l'existence et que le " travail " qui était demandé dans ces structures, parce qu'il permettait la réalisation d'un projet concernant la collectivité, avait un intérêt hautement éducatif.

Dans son " Appel aux enseignants " Léopold Mabilleau exposait très clairement la valeur éducative, "socialisante", dirait-on aujourd'hui, de ces expériences associatives spontanées.<sup>25</sup>

*Le principal n'est pas de dresser, en quelque sorte l'enfant à l'épargne, ni d'éveiller dans son âme, dès le premier âge le souci de l'avenir, des risques et périls qu'il comporte.*

*Je n'aimerais pas voir ces bambins de nos écoles préoccupés de s'assurer une retraite à cinquante ans de là !...*

*Non, ce qui importe c'est de leur donner le sentiment ou plutôt le sens de la solidarité, de leur apprendre qu'ils font partie, dès l'école de groupes sociaux... ou chaque membre tient à tous les autres par la sympathie autant que par l'intérêt, souffre de leurs souffrances, jouit de leurs joies en un mot vit de leur vie...*

*La pratique de la solidarité...doit s'étendre à l'exercice même de la vie. En ce sens elle prend le nom de Coopération.*

On voit bien ici, d'une part, que dès le début du XXème siècle, l'organisation " mutualiste ou coopérative " du travail au sein de l'Ecole est perçue comme un levier éducatif important pour promouvoir les valeurs et les pratiques de la solidarité, valeur essentielle de la Coopération adulte et d'autre part que la Coopération avant d'être un projet économique est envisagée comme un projet d'éducation sociale .

Autour de cette idée d'éducation et de transformation sociale, il est intéressant de rapprocher ce qu'écrivait, à peu près à la même époque, un grand nom de la Coopération adulte, le Docteur Fauquet:<sup>26</sup>

*La fin première de l'institution coopérative est de relever la situation économique de ses*

---

<sup>24</sup> Il faut également signaler que cette transformation s'est opérée assez rapidement du fait de l'échec de la Mutualité scolaire. Celles-ci ont progressivement disparu et aujourd'hui il ne reste plus qu'une seule mutuelle scolaire.

<sup>25</sup> Voir en annexe

<sup>26</sup> Dr G. Fauquet cité par Maurice Colombain dans la préface de *Les coopératives et l'éducation de base* UNESCO, 1950

*membres, mais par les moyens qu'elle met en œuvre, par les qualités qu'elle demande à ses membres et qu'elle développe en eux, elle vise et atteint plus haut : le but de la coopération est alors de faire des hommes, des hommes responsables et solidaires pour que chacun d'eux s'élève à une pleine vie personnelle et tous ensemble, à une pleine vie sociale.*

De façon on ne peut plus explicite la “ Coopération ” est envisagée comme *un programme de reconstitution sociale* pour reprendre l'expression employée par Charles Gide, économiste de la coopération et professeur au Collège de France, dans “ le Manifeste des intellectuels et universitaires français ”<sup>27</sup>

Mais si la Coopération est éducative, elle ne va pas de soi. Il apparaît rapidement que l'institution d'une coopérative (qu'elle soit adulte, scolaire, économique de consommation ou de production...) ne garantit pas à elle seule la mise en œuvre des vertus humaines de solidarité et la Coopération.

Les porteurs du projet coopératif perçoivent très tôt la nécessité de l'enseignement de la Coopération, tant, comme le souligne Ch. Gide, celle-ci semble étrangère à la nature humaine. Et tant sont grandes les *résistances de l'intérêt individuel à tout sacrifice de son indépendance...*

Face à ces résistances le rôle de l'école est évident *et si l'école primaire pouvait donner aux enfants les connaissances et les sentiments qui les rendent plus tard, aptes à l'association, elle ferait une grande chose.*<sup>28</sup>

C'est la mise en évidence de la nécessité d'un enseignement de la Coopération qui va amener en quelques années, à la création de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole.

---

<sup>27</sup> Gide (Charles) *la Coopération et l'Ecole primaire* Avertissement FNCC Paris, 1927 . (Voir en annexe)

<sup>28</sup> Gide (Charles) *la Coopération et l'Ecole primaire* Avertissement FNCC Paris, 1927 . (Voir en annexe)

## **1. B La création de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole**

### **1. B.a 1921 Le Manifeste Coopératif**

Rédigé par l'économiste Ch. Gide et signé des noms les plus brillants de l'Université et de la Coopération, paraît en 1921, le Manifeste Coopératif, déclaration de " foi " en la Coopération et affirmation de la nécessité de son *enseignement moral autant qu'économique*.<sup>29</sup>

A la demande du Conseil Supérieur de la Coopération une chaire d'enseignement de la Coopération est créée par le Ministre de l'Education Nationale au Collège de France et confiée à Ch. Gide.

Financée par la Fédération Nationale des Coopératives de Consommation (FNCC) elle est inaugurée le 1<sup>er</sup> décembre 1921.<sup>30</sup>

### **1. B.b 1922 : Les commissions pour l'enseignement de la Coopération**

En 1922, le congrès de la FNCC réuni à Marseille, stimulé par les réalisations et les expositions des coopérateurs vosgiens dynamisés par F. Cattier, décide la mise sur pied d'une Commission *permanente pour l'enseignement de la Coopération*.

Composée d'une quarantaine de membres, (enseignants, Directeurs, Directrices d'établissements d'enseignement public, coopérateurs adultes) cette commission est présidée par Emile Bugnon, Inspecteur de l'Enseignement primaire, ancien professeur d'Ecole Normale, mais également fondateur durant la guerre de l'Union des Coopérateurs de Lorraine (qui deviendra rapidement une des plus importantes Coopératives de Consommation de France).

Il s'agit pour cette commission de présenter la Coopération scolaire comme élément de base, comme pièce maîtresse de l'éducation coopérative et d'agir pour obtenir que la Coopération économique bénéficie d'un enseignement régulier et généralisé.

Dans la préface d'un ouvrage consacré à la Coopération dans les Ecoles, à propos du projet de la Commission, E. Bugnon écrit :

*Nous avons l'ambition*

- *d'obtenir des cours obligatoires dans toutes les universités,*
- *de faire insérer la Coopération comme matière obligatoire dans les programmes de toutes les écoles,*
- *de doter cet enseignement d'un budget suffisant pour permettre aux maîtres* -
- *d'accorder des bourses de voyages d'études et d'organiser ces voyages pour en tirer le maximum de profit...*<sup>31</sup>

*Nous estimons que la coopération doit être enseignée comme un fait et comme une foi.*<sup>32</sup>

Pour aider la Commission nationale, la Société Coopérative d'Editions « les Presses Universitaires » lui concède l'utilisation d'un petit local et assure les services d'un secrétariat à permanence réduite.

En janvier 1925 E. Bugnon obtient du Ministre une lettre l'accréditant auprès des Préfets et Recteurs et des cours sont institués dans les facultés de droit, d'Aix, de Grenoble, de Lille, de Lyon et de Nancy.

<sup>29</sup> Manifeste des intellectuel et universitaires Revue des Etudes Coopératives N°1 1921 Voir Annexe

<sup>30</sup> Gourdon (André) *L'OCCE de ses origines à 1948* p.4 OCCE, Paris

<sup>31</sup> Il s'agissait bien entendu de voyages d'études " économiques " ayant pour fonction d'illustrer les cours : visites de coopératives de production, de coopératives agricoles...

<sup>32</sup> Bugnon (Emile) Préface de *La coopération dans les Ecoles de Lorraine, Ardennes et Franche-Comté* 1929-1930 OCCE

A la même époque F.Cattier, à la demande de son collègue E.Bugnon, accepte de céder *le Coopérateur scolaire* (journal des instituteurs de sa circonscription de Remiremont dans les Vosges) à la Commission nationale (journal qui à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1926 sera publié par les « Presses Universitaires » et largement diffusé avec l'aide de la FNCC.)

Mais les membres de la commission s'aperçoivent bien vite que pour mener à bien une telle entreprise, il faut décentraliser l'action en recherchant dans chaque région des éléments actifs, universitaires et coopérateurs à la fois.

Dès 1927 s'organisent des Commissions régionales :<sup>33</sup>

- celle de Lorraine est animée par F. Cattier ;
- celle du Nord Pas de Calais par Gaston Prache secrétaire de la Fédération régionale des Coopératives de Consommation ;
- celle de la région parisienne par Emile Gourdon instituteur.

*Tant et si bien, déclare Jean Gaumont dans son « historique de l'OCCE » qu'en 1927, la Commission nationale présentait déjà un tableau de résultats plein d'intérêt au congrès national de la FNCC, à Nîmes, dans lequel on célébrait le jubilé de Charles Gide, auteur de conférences sur -La place à donner à la Coopération dans l'Enseignement supérieur, secondaire et primaire-*  
<sup>34</sup>

Fort de son importance croissante, la Commission parvient à faire adresser par le Ministre de l'Education Nationale, à toutes les écoles de France, la brochure de Ch. Gide « La Coopération et l'école primaire » tirée en 120 000 exemplaires.

Ce document présente les diverses formes de coopératives économiques : coopératives de consommation, coopératives d'habitation, coopératives ouvrières de production, syndicats agricoles, caisses rurales de crédit... Il a pour objectif, selon la déclaration même de l'auteur *de fournir aux instituteurs, les moyens d'introduire dans leur enseignement quelques notions sur les associations coopératives.*

### **1. B.c 7 avril 1928 : L'Office Central des Coopératives scolaires**

A l'appel des coopératives scolaires qui de plus en plus nombreuses demandent à se grouper pour organiser leurs services, la Commission nationale prend l'initiative de créer le 7 avril 1928, au Musée Pédagogique 41 rue Gay Lussac à Paris « l'Office Central des Coopératives Scolaires ».

Le Conseil d'Administration de 24 membres présidé par Emile Bugnon, comporte la Directrice de l'Ecole Normale Supérieure de Sèvres, le Directeur de l'Ecole Normale Supérieure de la rue d'Ulm, une Inspectrice Générale de l'Instruction publique, le Directeur et le Directeur adjoint du Musée pédagogique, le Président de la Ligue de l'Enseignement, le directeur adjoint de l'Enseignement technique, des Directeurs, des instituteurs, des professeurs, des élèves de l'Ecole Normale Supérieure et trois secrétaires Généraux de la FNCC .

Un des objectifs de la Commission nationale est de donner des bourses et d'organiser des voyages d'études permettant d'illustrer les cours dispensés.

En 1929 le normalien Georges Lefranc, constitue avec quelques amis l'Amicale des boursiers de la Coopération qui dispose de son journal : l'Arc en ciel.

La Commission nationale poursuit plusieurs objectifs et risque de perdre en cohérence.

---

<sup>33</sup> Gourdon (André) *ibid* p.4

<sup>34</sup> Gaumont (Jean) *Historique de l'OCCE dans le " Guide officiel de la Coopération scolaire "* p. 16 Institut Pédagogique National , Paris, 1961

C'est alors, déclare A.Gourdon, que, *pour des raisons d'économie et de recherche d'unité de pensée, l'idée vint de réunir dans un même cadre avec une même administration ces trois groupements : Enseignement de la Coopération par les cours et conférences, pratique de la Coopération par les coopératives scolaires et Amicale des boursiers.*<sup>35</sup>

### **1. B.d 22 décembre 1929 : l'Office Central de la Coopération à l'Ecole**

Et c'est ainsi que par une Assemblée Générale tenue le 22 décembre 1929 sous la Présidence d'honneur de Ferdinand Buisson, Charles Gide et Albert Thomas, naît l'association dite « Office Central de la Coopération à l'Ecole », les commissions régionales ou départementales se transformant en « sections départementales ».<sup>36</sup>

Les premiers statuts de l'OCCE publiés au JO du 22 février 1930 dans leur article premier font apparaître dans l'objet de l'association les trois objectifs témoins de la fusion des différentes structures :

1° *Encourager la création de groupements d'élèves et d'anciens élèves dans les Ecoles sous forme de Coopératives scolaires et organiser leurs services communs : documentation, bibliothèques, laboratoires, musées, ateliers, récoltes des plantes médicinales, art et fêtes à l'Ecole, cinéma, TSF, économie ménagère, travaux d'aiguille...*

2° *Encourager dans les Ecoles, à tous les degrés, l'enseignement de la Coopération, dans les limites des programmes et règlements officiels, par le moyen d'une commission dite : " Commission Nationale d'Enseignement de la Coopération " ;*

3° *Accorder aux élèves des récompenses, des bourses de voyage d'études ; organiser pendant les vacances ces voyages pour attirer leur attention sur la vie économique et sur les institutions de progrès social ;*

4° *Encourager le groupement amical des anciens boursiers de voyages d'études et faciliter à ce groupement l'organisation de nouveaux voyages, ainsi que la publication des travaux de ses membres, sur des sujets coopératifs et de progrès social.*<sup>37</sup>

### **1. B.e 1930-1936 : Le conflit avec l'Education Nationale.**

On a vu plus haut que les coopératives scolaires étaient considérées, par les représentants de l'Education Nationale comme un élément à part entière de l'école.

Les Instructions ministérielles du 20 juin 1923, nous dit Fernand Cattier, recommandaient *la Coopération scolaire comme une méthode capable de former la volonté de l'enfant, de diriger ses habitudes et de lui apprendre à user de sa liberté.*

*Elles admirent que sous réserve de l'approbation du maître, les écoliers fussent appelés à régler eux-mêmes, par une entente concertée, certains détails de leur vie commune, à choisir leurs dignitaires et tout cela en vue de forger non seulement la volonté individuelle mais de créer la volonté collective.*<sup>38</sup>

La création de l'OCCE, chargé de fédérer les coopératives scolaires allait quelques mois après la création de l'OCCE, amener le Ministère de l'Education à réagir vivement.

A la suite d'une rencontre au Ministère, avec le Directeur de l'Enseignement Primaire, le 16

---

<sup>35</sup> Gourdon (André) *ibid* p. 5

<sup>36</sup> La première " section départementale " adhérente à l'OCCE fut celle d'Indre et Loire, fondée par Louis BLANCHARD, directeur d'école à Tours avec l'aide du Syndicat des instituteurs.

<sup>37</sup> Voir Annexe statuts publiés au JO du 22/02 1930

<sup>38</sup> Cattier (F&L) Ce qu'il faut savoir de la coopération scolaire p. 7 OCCE, Paris, 1947

octobre 1930, E.Bugnon notifie par écrit la position du Ministre à l'égard des coopératives scolaires :

*Les coopératives scolaires composées de mineurs ne peuvent s'associer puisqu'elles n'existent pas juridiquement ; elles sont et doivent rester des œuvres de l'école, sous le contrôle de l'instituteur ;*

*- leur fortune propre, argent ou acquisitions, doit être et rester la propriété de la Caisse des Ecoles lorsqu'elle existe, ou de la commune dans le cas contraire ;*

*- l'OCCE et les Offices départementaux ne peuvent être que des Comités de patronage désintéressés, sans cotisations venues des coopératives scolaires et sans fonctionnaires rémunérés ;*

*- l'OCCE ne peut pas envoyer de circulaires, ni donner de directives aux Inspecteurs et Instituteurs, sans l'agrément du Ministre ; l'OCCE et les Offices départementaux sous la forme où ils sont conçus entreraient nécessairement en conflit avec l'administration, avec les instituteurs, avec les communes...<sup>39</sup>*

Cela signifiait-il la fin de l'OCCE en tant qu'organisation fédérant les coopératives scolaires ? Gourdon témoigne :

*Pouvions-nous abandonner si vite nos projets, ne pas tenir nos promesses, trahir la confiance qui nous est faite ?*

*Attendre et voir sera notre règle d'action ; nous répartissons les tâches et redoublons d'efforts.<sup>40</sup>*

En dépit de la position du Ministre, durant les années qui suivirent, de nombreuses sections départementales se créèrent parfois même sous l'impulsion d'Inspecteurs d'Académie, mais il fallut attendre 1936 pour que les liens entre l'OCCE et le Ministère se normalisent.

En mai 1936, Henri Picard, Directeur de cabinet du Ministre Henri Guernut assiste à l'Assemblée Générale de l'OCCE qui se tient à Reims en même temps que la Congrès de la FNCC.

Le Ministère de l'Education Nationale accorde ensuite son patronage à l'OCCE : un Inspecteur Général devient membre de droit du Conseil d'Administration de l'OCCE.

Quelques temps plus tard, de nouveaux textes allaient à nouveau attirer l'attention des enseignants sur la valeur éducative des coopératives scolaires et encourager leur création.

---

<sup>39</sup> La lettre ministérielle du 30 avril 1926 est claire « Les coopératives scolaires n'ont pas conformément à la loi du 1er juillet 1901 à déposer leurs statuts en vue d'une autorisation ; elles n'ont pas de capacité juridique; elles sont des associations libres. De telles associations se forment sans déclaration ni autorisation préalables. Deux conditions sont seules requises: un but licite, l'accord entre les parties. Elles peuvent mettre des fonds en commun, mais sans avoir le droit de rien exiger à leurs adhérents; elles ne peuvent ni thésauriser ni posséder. Tout en réservant la part à faire aux dépenses imprévues, les sommes sont aussitôt employées et les objets deviennent ipso facto propriété communale »

<sup>40</sup> Gourdon (André) *ibid* p.5, OCCE, Paris

## **1. C La Coopération scolaire : diverses conceptions éducatives Bugnon, Profit, Freinet**

Si la création des coopératives scolaires, on vient de le voir, ne peut être attribuée à une initiative individuelle il est cependant évident que leur essor est dû à l'action de quelques hommes.

Parallèlement à l'action d'Emile Bugnon et de la FNCC pour regrouper au sein d'une structure administrative les coopératives scolaires, il est indispensable de rapprocher l'apport tout à fait considérable de deux grands pédagogues qui marquèrent au même moment de leur empreinte l'histoire et la destinée des coopératives scolaires et de la Coopération à l'Ecole: Barthélémy Profit et Célestin Freinet.

### **1. C.a L'analyse de l'OCCE : Emile Bugnon ou le point de vue des « économistes »**

L'enseignement dispensé par la Commission nationale d'enseignement de la Coopération puis plus tard par les commissions régionales, s'adressait à l'enseignement supérieur.

Les cours se déroulaient dans les facultés de droit, les Ecoles Normales Supérieures.

La Coopération y était essentiellement abordée sous un angle économique, les voyages d'études permettant d'illustrer l'enseignement dispensé.

Pour la plupart des théoriciens ou défenseurs de la Coopération adulte de l'époque, qu'ils soient ou non enseignants, les coopératives scolaires étaient avant tout observées et considérées comme des œuvres sociales poursuivant des objectifs d'amélioration matérielle, des conditions de vie, des conditions d'enseignement et susceptibles parfois de participer à des efforts de solidarité nationale...

L'intérêt éducatif des coopératives scolaires, résidait dans l'implication des élèves, dès le plus jeune âge, à une œuvre collective dépassant le seul intérêt personnel.

Emile Bugnon dans un article publié en janvier 1936 dans le N° 18 du « *Bulletin des Renseignements de l'OCCE* » proclamait que la meilleure définition des coopératives scolaires était celle donnée par Maurice Colombain au 3ème congrès de la Fédération Universelle des Associations Pédagogiques qui s'était tenu à Genève en 1929<sup>41</sup>

*Associations d'écoliers, qui comprennent quelques fois des anciens élèves et qui tantôt d'une manière complètement autonome, tantôt le plus souvent, sous le contrôle discret de leurs maîtres, gèrent collectivement une entreprise économique pour satisfaire à certains besoins qu'ils ont en commun, ou à certains besoins de l'école elle-même, voire à certains besoins de leur localité ou de leur région.*

On le voit, cette définition reprend les éléments « historiques » essentiels des premières mutuelles ou coopératives scolaires : *entreprise économique* ayant pour but *la satisfaction de besoins*, ceux-ci pouvant être des besoins extérieurs à l'école.

Par la suite Maurice Colombain enrichit sa définition en précisant dans le N° 79 de « *Liaisons coopératives* » *que ce qui importe, ce ne sont pas principalement les avantages matériels que cette entreprise pourra produire, c'est avant tout la route qu'il faudra parcourir pour les atteindre. La fin c'est l'éducation et les actes de gestion n'en sont que les moyens. Gérer une entreprise, même en jouant, c'est affronter la réalité, courir les risques et assumer les responsabilités qu'elle impose.*

---

<sup>41</sup> Colombain (Maurice) in *Guide de la Coopération scolaire* p.22, OCCE, Paris, 1975

Il est très clair que pour les ardents militants de la Coopération adulte, les coopératives scolaires étaient envisagées comme les structures d'apprentissage de la Coopération.

L'initiation économique, l'apprentissage de la gestion d'une association, l'exercice des responsabilités nécessaires à son fonctionnement, étaient les objectifs que les coopératives scolaires devaient permettre de construire, mais ni la place de l'enfant dans la classe, ni les relations à l'intérieur de l'Ecole, ni l'enseignement d'une façon générale ne se trouvaient nécessairement modifiés.

### **1. C.b Barthélémy Profit ou le point de vue du pédagogue**

C'est Barthélémy Profit, Inspecteur primaire né le 11 février 1867 en Corrèze, qui le premier mettra en évidence l'intérêt pédagogique des coopératives scolaires (il en revendiquera d'ailleurs la paternité) en les faisant définitivement sortir des objectifs des mutuelles scolaires. C'est d'ailleurs logiquement par la création de mutuelles scolaires dans les départements de l'Isère et du Puy de Dôme où, entre 1904 et 1909 il occupa ses premiers postes d'Inspecteur primaire, qu'a commencé son intérêt pour les coopératives scolaires. *A une époque où les lois de prévoyance sociale étaient à peu près inexistantes, il s'est intéressé au sort familial des écoliers en même temps qu'à l'enseignement de la solidarité, et qu'il a fondé avec succès une vingtaine de Sociétés de Mutualité scolaire et post scolaire.*<sup>42</sup>

Ces expériences dans le domaine de la Mutualité scolaire et dans son enseignement l'amenèrent à écrire en 1911 un ouvrage qui fut couronné par l'Académie Française et l'Académie des Sciences Morales et Politiques : « La Mutualité nouvelle ».<sup>43</sup>

Mais c'est particulièrement à partir de 1919 dans sa circonscription de Saint Jean d'Angély (il y restera jusqu'à sa retraite en 1929) qu'il s'est attaché au développement de la Coopération et des coopératives scolaires.

Dans ses ouvrages « La Coopération à l'école primaire »<sup>44</sup>, « La Coopération scolaire française »<sup>(42)</sup>, « L'éducation mutuelle à l'école »<sup>45</sup> et au travers de la revue « L'école coopérative » qu'il fonda en 1925 et dirigea jusqu'en 1936, il dégagait les grandes lignes d'une pédagogie active.

Sans chercher à résumer en quelques lignes l'œuvre de Barthélémy Profit, il est nécessaire, pour percevoir l'importance qu'il a tenu dans l'évolution de la Coopération scolaire de dégager quelques éléments caractéristiques de ses œuvres.

#### **I.C.b.1 La coopération valeur de référence de l'école**

Réfutant l'autoritarisme parfois dictatorial des maîtres et la compétition entre les élèves il prône la solidarité, la coopération dans la construction des apprentissages et affirme que l'apprentissage de solidarité nécessite l'aide mutuelle :

*Ainsi par la discipline autoritaire d'une part, par le système de compétition d'autre part, sont emprisonnés les rapports naturels qui devraient exister entre les élèves comme entre eux et les maîtres... Il ne peut y avoir aucune solidarité acceptée dans une école où le maître n'est qu'un caporal ; il ne peut y avoir aucune coopération possible dans une école où les élèves pratiquent quotidiennement le « chacun pour soi ».*<sup>46</sup>

<sup>42</sup> Gouzil & Pigeon *Profit et la Coopération scolaire française* p. 21 OCCE Paris, 1970

<sup>43</sup> Profit (Barthélémy) *La Mutualité nouvelle* Giard et Brière, Paris, 1911

<sup>44</sup> Profit *La coopération à l'école primaire* ouvrage couronné par l'Académie Française Delagrave, Paris, 1922

<sup>45</sup> Profit *La coopération scolaire française* Fernand Nathan, Paris, 1932

<sup>46</sup> Profit *L'éducation mutuelle à l'école* Sudel, Paris, 1936

### I.C.b.2 La coopérative scolaire association d'élèves

Envisageant une modification des relations et du statut de l'élève, il fait de l'école une coopérative scolaire, c'est à dire une entreprise sociale, *une association d'enfants*, poursuivant un projet d'amélioration de *la vie matérielle et morale de la classe*.

*Par la coopérative scolaire, l'école jusque là une simple réunion d'individualités, que dressaient les uns contre les autres, la contrainte et la sujétion excessive d'une part et d'autre part la compétition et la jalousie, est devenue une association d'enfants se disciplinant eux-mêmes pour prendre en charge l'amélioration de leurs conditions de vie et le progrès général de la classe tant au point de vue matériel qu'au point de vue moral.*<sup>47</sup>

### I.C.b.3 La coopérative outil de transformation de l'enseignement

Par les moyens qu'elle procure et la coopération qu'elle induit, la coopérative scolaire devient un levier important de modification de l'enseignement, un levier d'éducation nouvelle. Les apprentissages ne sont plus simplement construits à partir de manuels scolaires mais sur de réelles observations, de réelles expériences.

*La coopération scolaire a apporté ce qui manquait : un matériel, une organisation un esprit nouveau. Par elle l'enseignement concret et la véritable méthode active ont été rendus possibles ; l'observation directe et la réflexion, la recherche personnelle et l'action sont à présent les moyens employés au lieu du livre... Dans l'école nouvelle, plus de dogmes solennellement proclamés, de phrases inutiles, d'éclats de voix...*<sup>48</sup>

### I.C.b.4 L'école coopérative outil d'éducation citoyenne

Dans l'œuvre de Barthélémy Profit, l'école coopérative est une école d'éducation citoyenne dans la mesure où elle donne à l'élève un nouveau statut et fixe à l'école de nouveaux objectifs.

*L'école coopérative c'est une école transformée politiquement, où les enfants qui n'étaient rien sont devenus quelque chose, c'est l'école passée de la monarchie absolue à la république et où les enfants, livrés en certains domaines à leur initiative, apprennent le jeu de nos institutions et s'exercent à la pratique de la liberté.*

*L'école coopérative c'est enfin l'école où l'instruction n'est pas le but exclusif, mais celle où l'on vise surtout à former par une pratique particulière facilitée, l'être pensant, qui sait écouter la voix de la raison, l'être moral et conscient et responsable, l'être social plus attaché à l'accomplissement de ses devoirs qu'à la revendication de ses droits.*<sup>49</sup>

De plus, la pratique de la vie associative qui donne aux élèves des responsabilités et s'appuie sur un fonctionnement démocratique de ses institutions est un outil essentiel dans la construction des comportements sociaux, dans l'apprentissage de la Coopération.<sup>50</sup>

*Avec ses élections, ses réunions, ses comptes rendus et ses divers exercices la vie même de la société comporte un grand nombre de leçons pratiques qui ne seront pas perdues. Dans les séances, les sociétaires apprennent à discuter courtoisement, à se concerter, à s'unir sur des questions analogues à celles que présente la vie... Présidents ou Présidentes, trésoriers, secrétaires, conservateurs, tous enfants de 11 à 13 ans s'acquittent déjà de leurs fonctions avec une parfaite correction.*

---

<sup>47</sup> Profit *L'éducation mutuelle* *ibid*

<sup>48</sup> Profit *La coopération à l'école primaire* *ibid*

<sup>49</sup> Profit *La coopération à l'école primaire* *ibid*

<sup>50</sup> Profit *La coopération à l'école primaire* *ibid*

### **1. C.c Le conflit Barthélémy Profit/Emile Bugnon**

Barthélémy Profit, au travers des ouvrages qu'il rédige en prenant appui sur les expériences menées dans sa circonscription de Saint Jean d'Angély, va petit à petit définir une authentique pédagogie de la *Coopération à l'école* et faire des coopératives scolaires les institutions de base de *l'école coopérative*.

Mais il va, également, dès sa création, prendre ses distances avec l'OCCE de son collègue Inspecteur Emile Bugnon.

Pour Barthélémy Profit, l'OCCE inféodé à la FNCC détournait de sa mission éducative, ce qu'il considèrait comme sa propre création.<sup>51</sup>

Les coopératives scolaires étaient des œuvres de l'école et ne devaient pas être dépendantes d'une quelconque structure non scolaire.

C'est autour de cette opposition que s'est focalisé le conflit entre Profit et Bugnon que ce dernier illustre en ces termes :

*Monsieur Profit méprisait nos attaches avec la grande coopération. Dans quelques réunions d'instituteurs il m'a demandé combien je touchais pour ma propagande et d'où venait l'argent.*<sup>52</sup>

Les statuts des coopératives scolaires de Charente inférieure publiés dans « La Coopération scolaire française » sont édifiants de cette volonté de se démarquer clairement de la conception « économiste » des militants de la FNCC, fondateurs de l'OCCE :

*La Coopérative Scolaire d'Education n'est pas une entreprise commerciale... Elle ne fait servir l'école à aucune propagande politico-économique en faveur d'une forme particulière de commerce. Si elle accepte tous les concours désintéressés et sait en marquer sa reconnaissance, elle ne paie aucun de ces concours par l'octroi d'une part de direction ou d'un droit de regard dans la vie de l'école...*

*La Coopérative scolaire d'éducation n'a pas été créée non plus pour décharger les communes ou l'Etat de leurs obligations envers l'Ecole et les écoliers, mais tout au contraire pour appeler par ses expériences, ses initiatives et les services qu'elle rend à la communauté leur bienveillante attention sur l'Ecole et sur l'Enfance*

*La Coopération scolaire d'éducation est une œuvre d'éducation. Elle a son but nettement marqué : l'éducation générale de l'enfant ; son organisation originale : l'association libre et fraternelle entre égaux ; sa méthode : l'entraide en tous les domaines...*

*Sensible à tous les encouragements, mais neutre comme l'Ecole, elle repousse tout essai de mainmise sur l'Ecole par son intermédiaire. Elle enseigne aux enfants à agir seuls sans procureurs.*

On peut difficilement être plus clair...La Coopération scolaire devait tenir une place à part, en dehors du grand courant coopératif et les coopératives scolaires devaient revêtir un statut « d'association d'enfants » et non pas un statut de « Caisse d'Ecole » poursuivant des objectifs d'initiation à la vie économique.

---

<sup>51</sup> « La Coopération scolaire française n'est point du tout celle qui s'appuie sur les sociétés économiques. Le terme qui est de nous, s'applique à tout autre chose. » Gouzil & Pigeon Profit ibid p. 14

<sup>52</sup> Manuscrit de Profit dans *La coopération scolaire en Charente Maritime* page 14, OCCE 17, 2000

### **1. C.d La lente intégration des idées de B. Profit dans la doctrine de l'OCCE**

Malgré ce procès d'aliénation des coopératives scolaires à des intérêts politico-économiques qui va perdurer durant de nombreuses années et cette volonté de revendiquer la « paternité » des coopératives scolaires, les conceptions pédagogiques de B. Profit vont (on est presque tenté de dire malgré lui) influencer, progressivement la doctrine de l'OCCE et la faire évoluer vers des conceptions de plus en plus pédagogiques .

F. Cattier, tout en affirmant en 1927, dans l'ouvrage intitulé « Les coopératives scolaires » *la nécessité d'initier le plus complètement possible les enfants des écoles à la connaissance des phénomènes les plus élémentaires de la vie économique* et en souhaitant que « *l'enseignement de la coopération soit la base de l'enseignement primaire de la sociologie et qu'il soit complété par la coopération scolaire* », encourage l'adoption des statuts des coopératives scolaires de *Monsieur Profit*.<sup>53</sup>

Dans le même ouvrage, il cite en effet un peu plus loin, en exemple les statuts d'une coopérative des Vosges que les élèves et leur Directeur avaient élaborés en précisant que *cet éducateur laissait ses jeunes disciples se réunir en assemblée générale autant qu'ils le désiraient et il se bornait à être, le cas échéant leur avocat-conseil*.

L'article premier de ces statuts illustre bien, quelques années avant la création de l'OCCE, l'importance de la préoccupation éducative dans certaines coopératives scolaires.

*Article premier– Les élèves de la première classe de garçons de Saint Etienne de Remiremont ont décidé :*

*1er D'apprendre à se gouverner eux-mêmes, sous la direction et avec les conseils de leur maître, afin de savoir faire usage de leur liberté et de devenir plus tard des citoyens conscients et éclairés;*

*2ème De chercher à commencer leur éducation d'hommes en apprenant dès l'école à s'entraider et à s'aimer ;*

*3ème De s'instruire eux-mêmes par l'observation directe des phénomènes qui leur sont familiers ou des objets que la communauté aura pu se procurer ;*

*4ème De prendre eux-mêmes soin de leur classe, de la rendre propre et agréable à habiter, de façon à l'aimer et à la faire aimer autour d'eux ;*

*5ème De rechercher des distractions saines et de contracter des bonnes habitudes d'ordre et de propreté ;*

*6ème De connaître à fond leur petite patrie pour l'aimer mieux en apprenant à aimer la grande.*

*En conséquence, ils ont formé avec l'approbation du maître une société dénommée:- l'Abeille scolaire stéphanoise-, dont le but exclusif est l'éducation intellectuelle, morale et pratique, de soi-même par soi-même.:Elle est un jeu.*<sup>54</sup>

On le voit dans cet exemple, de nombreux objectifs pédagogiques que Profit fixait aux coopératives scolaires se retrouvent dans ces statuts :

- l'apprentissage de la liberté ;
- l'entraide érigée comme vertu scolaire de référence ;
- l'observation directe, qui sous entend une pédagogie active ;
- le soin accordé à l'entretien voire à l'embellissement de l'école considérée comme

<sup>53</sup> Cattier (Fernand) p. 8 Revue de Etudes Coopératives N° 25 PUF Paris, 1927

<sup>54</sup> Cattier (Fernand) *Les coopératives scolaires* p. 9

l'école des élèves (« leur petite patrie »);

- l'affirmation du caractère à la fois ludique et éducatif de cette structure qui a pour objet de « jouer à apprendre à être adulte » .

Les premiers statuts de l'OCCE publiés au JO du 22 février 1930 (I.B.d) sont malgré tout pédagogiquement beaucoup moins ambitieux et il faut attendre d'une part les statuts de 1946 et surtout la définition des coopératives scolaires adoptée à Tours en 1948 pour constater une réelle intégration des idées de Profit dans l'association.

*Les Coopératives scolaires sont des sociétés d'élèves gérées par eux, avec le concours des maîtres en vue d'activités communes.*

*Inspirées par un idéal de progrès humain, elles ont pour but l'éducation morale, civile et intellectuelle des coopérateurs, par la gestion de la société et le travail de ses membres.*

*Les fruits du travail commun sont affectés à l'embellissement de l'école et à l'amélioration des conditions de travail, à l'organisation de la culture artistique et des loisirs des sociétaires, au développement des œuvres scolaires et des œuvres scolaires et post-scolaires d'entraide et de solidarité.*

### **1.C.e Célestin Freinet et l'Ecole Moderne: Changer l'école pour changer la société, changer la société pour changer l'école**

Les idées de Célestin Freinet (1896-1966) ont influencé profondément la doctrine de l'OCCE et il n'est pas possible de traiter de Coopération scolaire sans les examiner et sans essayer de mesurer leur apport.

A la différence de Barthélémy Profit, Célestin Freinet est un militant actif de la Coopération adulte participant dès son premier poste à Bar-sur loup à la création d'une boucherie et d'une boulangerie coopératives et de coopératives agricoles . En 1927 il crée avec 250 autres instituteurs, la Coopérative de l'Enseignement Laïc pour pratiquer « l'intercoopération » libre entre les différentes coopératives scolaires et pour donner au travail coopératif d'enseignement et de recherche un outil de production et de diffusion national et international.

Militant convaincu de la coopération adulte, il dénonce les caricatures de fonctionnement de certaines coopératives scolaires, mais ne suit pas Profit dans sa critique des coopératives fédérées par la FNCC et d'une façon générale, fait preuve dans le conflit qui oppose Profit et l'OCCE d'une attitude très mesurée. (La Coopérative de l'Enseignement Laïc adhéra d'ailleurs à la FNCC)

A propos d'un article de Profit paru dans le « Manuel général », Freinet écrit en novembre 1937: *Nous ne pouvons que rendre hommage à ce souci permanent de Monsieur Profit de préserver l'école de la mercantilisation où risquent de l'égarer les mauvaises coopératives. Il n'en reste pas moins que nous sommes maintenant devant un fait: la Coopération scolaire s'est formidablement développée et monsieur Profit n'a pas su ou n'a pas pu en rester l'animateur. C'est l'autre tendance qui a incontestablement gagné du terrain.*<sup>55</sup>

Sur le plan pédagogique on peut dire, que dans le domaine de la Coopération scolaire, les travaux de Freinet poursuivent ceux de Profit<sup>56</sup> en les enrichissant, en explicitant un certain nombre des principes de l'institution coopérative<sup>57</sup> et en ajoutant au projet pédagogique et

<sup>55</sup> Barré (Michel) *Célestin Freinet Un éducateur pour notre temps* Tome 2 p.50 PEMF, 1996

<sup>56</sup> « ...la Coopération scolaire, telle surtout que l'a recommandée et réalisée Monsieur PROFIT, nous paraît être la forme la plus pratique et la plus efficiente de l'organisation moderne du travail et de la vie scolaire. » Freinet *La Coopération à l'Ecole Moderne* p4 Brochure d'Education Nouvelle Populaire , Vence, 1948

<sup>57</sup> Le conseil de coopérative, entre autre, va devenir une véritable structure de régulation de la vie de la classe

éducatif de Profit une importante dimension politique et sociale.

Pédagogue, il est convaincu de la nécessité de changer l'école pour faire évoluer la société, militant syndical et membre du PCF, (il en sera exclu en 1952) il est tout aussi persuadé qu'il est indispensable de changer la société pour changer l'école.

*Nous devons montrer la nécessité pour les éducateurs de se mettre au service des enfants du peuple, première étape qui conduira la plupart d'entre eux à se mettre au service du peuple. Et c'est la raison d'être de nos recherches diverses d'éducation nouvelle: dégager au maximum les enfants de l'autorité irrationnelle des adultes, montrer à ceux-ci les voies nouvelles de l'épanouissement individuel et social, lier toutes les questions pédagogiques aux grands problèmes humains qui les conditionnent et redonner ainsi à l'action sociale et politique une place de premier plan dans les préoccupations éducatives. ...Mais pour le pédagogue, ces préoccupations ne sauraient être une fin séparée de la grande fin sociale et humaine...*

*Il faut pour cela – nous l'avons dit bien des fois – réaliser d'abord une société dans laquelle puisse être victorieusement efficace l'action éducative et c'est pourquoi la plupart de nos adhérents sont des militants syndicalistes et politiques.*<sup>58</sup>

Concernant les coopératives scolaires, il réaffirme la volonté de Profit de considérer l'école comme un lieu d'apprentissage de la vie démocratique et la coopérative scolaire comme une structure gestion de la vie et du travail scolaire et dénonce *toute coopérative qui ne serait qu'une formule économique, qu'un organisme destiné à pallier la misère de nos écoles* et qui fonctionnerait *au détriment de la pédagogie prolétarienne, aux dépens des travailleurs eux-mêmes.*<sup>59</sup>

La coopérative scolaire, entreprise de production se doit d'être avant tout éducative, au service exclusif des élèves. La justification de son institution dans l'école ne peut reposer sur la seule recherche de moyens financiers.

*« C'est pourquoi nous dénonçons tout de suite les administrateurs – nous ne disons pas les éducateurs - qui apportent et imposent, plus ou moins directement les formes de la coopérative à des enfants qui n'ont pas encore senti la nécessité de la coopérative; qui ne voient dans la coopérative que la puissance financière ou économique nouvelle...*

*On nomme un Conseil d'élèves à qui on laisse l'illusion d'une gestion autonome et en fin de compte, ce sont les instituteurs et le directeur qui ont trouvé une formule neuve – mais qui sera bien vite usée – pour faire payer les parents qui protestent puisqu'on leur a affirmé que l'école est gratuite.*

*Et ces parents ont raison. Une telle caricature de coopérative scolaire n'est en définitive qu'un moyen nouveau d'exploitation que nous ne saurions que trop dénoncer...*

*La coopérative scolaire ne doit pas se substituer brutalement aux Sous des écoles, aux Caisses des Ecoles, aux œuvres diverses péri et post-scolaires et encore moins aux municipalités.* »<sup>60</sup>

Freinet réaffirme donc la différence essentielle déjà exprimée par Profit entre « avoir une

---

<sup>58</sup> Freinet (Célestin) *L'imprimerie à l'école* cité par Elise Freinet *Naissance d'une pédagogie populaire* p. 129 Maspéro Paris

Deux questions jusqu'alors considérées comme un faux procès fait aux coopératives scolaires, tant étaient grands les bénéfices éducatifs et matériels qu'elles produisaient. Voir CATTIER *Les Coopératives scolaires* REC N° 25 PUF Paris, 1927

<sup>59</sup> Freinet (Célestin) *ibid* p. 158

<sup>60</sup> Freinet (Célestin) *La Coopération à l'Ecole Moderne* Brochure d'Education Nouvelle Populaire N° 22 p. 2, Vence, Juin 1946

coopérative et être en coopérative » et envisage la finalité de la coopérative scolaire en y intégrant deux questions: celle de la gratuité et celle du risque de déresponsabilisation des communes.<sup>61</sup>

Sa position sur cette différence de conception est cependant beaucoup plus mesurée que celle de Profit et en 1939 il écrit<sup>62</sup> qu'il ne pense pas judicieux de *séparer aussi farouchement les deux tendances, convaincu que lorsque les maîtres auront senti pratiquement dans les occasions courantes de la vie de l'école, les bienfaits de la coopération, ils s'élèveront à cette conception plus intellectuelle préconisée par Profit et la coopérative transformera alors l'école...*

*...Ce n'est pas le moment croyons nous , d'isoler ainsi idéologiquement et pratiquement un mouvement qui doit imprégner et transformer l'Ecole française.*

Jean Vuillet dans « La Coopération à l'école »<sup>63</sup> propose une explication à cette tolérance assez surprenante chez l'idéologue:

*Il lui apparut qu'en évitant à l'Etat certaines dépenses d'équipement, la création des coopératives ne devait pas fatalement être interprétée comme une mystification purement réformiste et qu'à vouloir attendre la révolution pour régler tous les problèmes, on risquait fort de laisser piétiner la pratique pédagogique au grand dam des générations présentes qui au contraire en hâteraient la venue par une conscience accrue de leurs forces et de leurs responsabilités.*

La coopérative, pilier de « l'école nouvelle » pour Profit ou de « l'école moderne » pour Freinet, levier des méthodes actives, clé de l'épanouissement individuel et social, doit se confondre avec la vie scolaire et englober toutes les activités scolaires, *mais ce sera dans la mesure où aura triomphé la conception moderne de la vie et du travail, tout entière fondée sur la Coopération.*<sup>64</sup>

Avec Freinet, la coopérative scolaire est pleinement intégrée à la vie de la classe.

Elle devient la classe elle-même ou plus exactement, la classe tout entière se transforme en coopérative:

*Si nous plaçons la vie scolaire et le travail des enfants dans leur milieu au centre de la coopération scolaire, nous pouvons être sans crainte que notre champ d'action est pratiquement illimité.*<sup>65</sup>

Il se produit alors une modification fondamentale de l'organisation scolaire au sein de laquelle le maître, sans cesser d'être un adulte chargé de responsabilités particulières liées à sa fonction devient en même temps un coopérateur parmi les coopérateurs, *mais ce sont les enfants qui prennent en main effectivement l'organisation de l'activité, du travail et de la vie dans leur école.*<sup>66</sup>

---

<sup>61</sup> Deux questions jusqu'alors considérées comme un faux procès fait aux coopératives scolaires, tant étaient grands les bénéfices éducatifs et matériels qu'elles produisaient. Voir CATTIER *Les Coopératives scolaires* REC N° 25 PUF Paris, 1927

<sup>62</sup> Barré (Michel) *ibid* p.50

<sup>63</sup> Vuillet (Jean) *La coopération à l'Ecole* , PUF, 1968 cité par Jacques GEORGE *Les Cahiers pédagogiques* N°347, p.54 , 1996

<sup>64</sup> Freinet(Célestin) *La Coopération à l'Ecole Moderne* Brochure d'Education Nouvelle Populaire N° 22 p. 3, Vence, Juin 1946

<sup>65</sup> Freinet *ibid* P3 et4

<sup>66</sup> Freinet *ibid* P3 et4

## 1.D De l'occupation à 1948

### La mutation de l'OCCE et des coopératives scolaires

#### 1.D.a L'occupation

Pour l'OCCE comme pour l'ensemble du mouvement coopératif, la période de la seconde guerre mondiale est très difficile et entraîne de profondes mutations.

En 1939, au congrès de la FNCC est décidée la dissolution des « Jeunesses coopératives » *pas très appréciées des responsables du mouvement, peu disposés à entendre les critiques juvéniles, reprochant le manque d'attraction du mouvement en raison de son apparence terne, par manque de volonté de lutte anticapitaliste, de hardiesse technique et de rôle moral.* <sup>67</sup>

Emile Bugnon est remplacé à la Présidence de l'Office (en mai 1940) et du mouvement coopératif de consommation (en décembre 1940) par Gaston Prache .

Nombreux de ses administrateurs sont mobilisés, et l'Office est mis à l'index en particulier du fait des positions de Fernand Cattier. Les activités d'enseignement de la Coopération sont interdites. Son bureau au Musée pédagogique est mis sous scellés.

Durant toute l'occupation l'OCCE va donc fonctionner au « ralenti » , animé par un comité restreint (Prache, Gourdon) qui va tenter de garder des relations avec les sections existantes.

Mais en cette période troublée, comme l'écrit André Gourdon, *la coopération retrouve son terrain de prédilection et se ranime avec une vigueur accrue dans la misère.*

Les coopératives scolaires participent à nouveau à l'effort de solidarité nationale.

Des responsables des sections départementales témoignent de cet investissement:

*De Dijon CHARLOT écrit: 200 jardins environ représentant 7 hectares, sont créés et exploités; 80 coopératives élèvent des lapins, 3 des abeilles, 300 récoltent des plantes médicinales. Elles ont collecté 70 tonnes de vêtements. Les ressources servent surtout aux œuvres de solidarité.*

A Tours, les enfants *acceptent de parrainer des enfants, des prisonniers, des écoles dévastées.* <sup>68</sup>

Après la libération, le 12 Avril 1945, le Directeur de l'Enseignement du premier degré, Monsieur Barrée, rappelle, par une circulaire adressée aux Inspecteurs d'Académie, l'intérêt pédagogique de la Coopération scolaire et demande leur collaboration pour animer les sections départementales ou pour les créer quand elles n'existent pas

L'appel n'est pas vain puisqu'en Octobre 1945 une trentaine de sections départementales se sont reconstituées. <sup>69</sup>

D'autre part, le Ministère accorde à l'OCCE une subvention de 300 000 francs *qui en l'absence des ressources jadis obtenues de la munificence du Mouvement Coopératif Central, lui permet cette année (1946) en reconstituant son budget, de convoquer les Assemblées statutaires.*

... Assemblées statutaires qui vont marquer une étape importante dans l'histoire de l'OCCE et des coopératives scolaires.

---

<sup>67</sup>Lacroix (Jean) *Emile Bugnon au service de la République coopérative* RECMA n° 279 p.85 janvier 2001  
Gourdon (André) *Ibid* p.12

<sup>68</sup> On a vu précédemment (1.A.e) l'importance de la participation des coopératives scolaires à l'effort de solidarité nationale.

<sup>69</sup> A la veille de la seconde guerre mondiale l'OCCE comptait 34 sections départementales et 6345 coopératives scolaires

### 1.D.b L'émancipation de l'OCCE et des coopératives scolaires

Au sortir de la guerre des modifications s'imposent dans la structure, l'organisation, le fonctionnement de l'OCCE et des coopératives scolaires pour un certain nombre de raisons:

- les ressources de l'association ont considérablement évolué depuis 1939;
- la volonté de faire des coopératives scolaires des structures essentiellement éducatives est très forte chez certains dirigeants de l'OCCE.

La comparaison des situations financières au 31 décembre 1938 et au 31 décembre 1946 est tout à fait révélatrice de l'évolution des ressources de l'OCCE.<sup>70</sup>

#### EVOLUTION DES RESSOURCES DE L'ASSOCIATION Comparaison 1938/1946

<b>31/12/1938</b>		<b>31/12/1946</b>			
<b>Recettes</b>		<b>Recettes</b>			
<b>Cotisations</b>	sections départementales	6 300	<b>Cotisations</b>	sections départementales	8 300
	membres honoraires et divers	200		membres honoraires et divers	600
	sociétés coopératives	144 900		sociétés coopératives	30 200
	organisations centrales	39 000			
	<b>190 400</b>		<b>39 100</b>		
<b>Subventions</b>	Municipalités	1 200	<b>Subventions</b>	Ministère de l'Education	300 000
<b>Divers</b>		3 800	<b>Divers</b>	Intérêts, dons, brochures	14 000
	<b>TOTAL</b>	<b>195 400</b>		<b>TOTAL</b>	<b>353 100</b>
<b>Dépenses</b>		<b>Dépenses</b>			
<b>Administration</b>	(salaires, frais divers...)	<b>42 500</b>	<b>Administration</b>	(salaires, frais divers...)	<b>206 100</b>
<b>Enseignement</b>			<b>Enseignement</b>		
	subvention aux sections	59 200		subvention aux sections	2 500
	édition Bulletin de Rens.	24 200		édition Bulletin de Rens.	17 000
	voyages de boursiers	13 800		conférences	10 500
	honoraires profs d'Univers.	9 100		frais divers	7 000
	frais d'expos. Paris 1937	16 000			
	frais divers	11 000			
	<b>133 300</b>			<b>37 000</b>	
Amortissements		3 100			
Excédent de recettes		16 500	Excédent de recettes		110 000
	<b>TOTAL</b>	<b>195 400</b>		<b>TOTAL</b>	<b>243 100</b>

#### I.D.b.1 L'investissement des sociétés coopératives:

<sup>70</sup> Ces données n'étant pas exprimées en franc constant ne peuvent être comparées terme à terme mais elles donnent un certain nombre d'indications tout à fait significatives de l'évolution structurelle de l'OCCE au sortir du second conflit mondial

Les cotisations des sociétés coopératives de consommation constituent l'essentiel des ressources de l'OCCE en 1938<sup>71</sup>. L'OCCE se trouve donc de fait, sous le contrôle des coopératives puisque les statuts précisent que *les membres actifs peuvent être des individus ou des collectivités* et que *celles ci disposent, par leurs délégués aux Assemblées Générales d'autant de voix qu'elles comptent de membres ayant payé la cotisation de la catégorie à laquelle elles désirent appartenir.*<sup>72</sup>

Ces cotisations sont devenues secondaires en 1946.

#### I.D.b.2 La participation des sections à la vie de l'association

Les sections départementales perçoivent en 1938, près de dix fois plus de subventions qu'elles ne versent de cotisations. Ces subventions sont réparties en fonction de l'activité des sections *et de l'importance qu'elles accordaient à l'Enseignement de la Coopération, gros consommateur de crédits.*<sup>73</sup>

En 1946 cette situation s'est inversée les sections versent plus de cotisations qu'elles ne perçoivent de subventions.

#### I.D.b.3 L'Enseignement de la Coopération

Alors que cet objectif et la visite des « entreprises de progrès social » étaient essentiels lors de la création de l'OCCE, l'Enseignement de la Coopération est devenu tout à fait secondaire après la guerre et *seule la section d'Indre et Loire maintiendra pendant quelques années encore la tradition de l'Enseignement et du voyage coopératif.*<sup>74</sup>

#### I.D.b.4 L'aide du Ministère de l'Education Nationale

Inexistante avant guerre, la subvention du Ministère de l'Education Nationale représente, après guerre, l'essentiel des ressources de l'Association.

### **1.D.c L'Assemblée Générale de Juillet 1946**

Les nouveaux statuts adoptés le 6 juillet 1946 à l'Ecole Normale d'Auteuil, rendent compte de la complète mutation effectuée par l'OCCE<sup>75</sup>

Les coopératives scolaires deviennent de façon tout à fait explicite « une œuvre scolaire » poursuivant des objectifs éducatifs .

#### I.D.c.1 Objet de l'association

*Former et développer l'esprit d'entraide et de solidarité, stimuler les initiatives en vue de l'effort commun dans le sentiment de la discipline volontairement acceptée, donner le sens et le goût des responsabilités, faire l'apprentissage de la liberté,*

*Rendre l'école plus accueillante, plus riche, mieux outillée et en faire un foyer d'activité joyeuse et libre un centre d'apprentissage de la vie pratique et de la vie sociale, un milieu propre*

---

<sup>71</sup> « Au congrès de la FNCC à Reims en 1932, Bugnon avait fait adopter à la quasi unanimité une contribution de 1 centime par franc de chiffre d'affaires au profit de l'OCCE » cette contribution n'étant « ni facultative ni obligatoire » se montra de fait, rapidement insuffisante LACROIX (Jean) *ibid* p.86

<sup>72</sup> Voir II A Evolution des statuts

<sup>73</sup> Gourdon (André) *Ibid* p 14 et 15. Cette mission fut reprise par une nouvelle création des organisations coopératives l'Institut d'Etudes Coopératives dont la présidence fut confiée à Georges Bouilly Président de l'Amicale des boursiers

<sup>74</sup> Gourdon *ibid*

<sup>75</sup> Voir II.Evolution des statuts

*au développement de la fraternité humaine.*

L'intégration des idées de Barthélémy Profit, dans ces nouveaux statuts est évidente.

#### I.D.c.2 Membres de l'Association

Dans les statuts de 1946 les sections départementales, regroupant les coopératives scolaires deviennent les seuls membres actifs de l'Association. Des personnes morales, établissements d'utilité publique, Associations « loi 1901 », sociétés civiles et coopératives peuvent être admises comme membres honoraires, bienfaiteurs et d'honneur, mais elles n'ont pas voix délibérative.

Bien que minoritaires les membres associés occupent encore une place importante dans le Conseil d'Administration puisque les élections organisées lors de l'Assemblée Générale à Paris le 6 juillet 1946 (et celles organisées à Lyon le 17 octobre 1947) donnent les compositions suivantes :<sup>76</sup>

13 représentants des sections départementales	(9 en 1947)
4 représentants des membres fondateurs	(2 en 1947)
1 représentant des coopératives de consommation	(2 en 1947)
1 représentant des coopératives agricoles	(1 en 1947)
1 représentant des coopératives de production	(- en 1947)
1 représentant du Syndicat National des Instituteurs	(1 en 1947)
1 représentant de la Ligue de l'Enseignement	(1 en 1947)
1 Inspecteur Général de l'Education Nationale	(- en 1947)
1 Inspecteur Général du Ministère de l'Agriculture	(- en 1947)
- représentant l'amicale des boursiers de la coopération	(1 en 1947)

En 1947 le Directeur Général Adjoint de l'Enseignement primaire représente le Ministre de l'Enseignement au CA de l'OCCE.

Le délégué des Mouvements de Jeunesse et d'Education Populaire et celui des coopératives artisanales sont invités permanents du CA

#### 1.D.d La crise de la Présidence

A côté de ces évolutions statutaires qui modifient sensiblement l'objet et le fonctionnement de l'OCCE, la mise en cause de son Président, Gaston Prache, accusé d'avoir soutenu le régime de Vichy, alors qu'il avait la responsabilité de la FNCC, va provoquer une autre césure dans le lien qui unissait l'OCCE au mouvement coopératif adulte.

*Alors qu'une majorité de coopérateurs lui gardent estime et amitié, il est obligé d'abandonner toutes les fonctions qu'il occupe à la FNCC et perd ainsi la représentativité de ce Mouvement.*<sup>77</sup>

Après l'Assemblée Générale de Tours en 1948, il démissionne ainsi qu'André Gourdon et Jean Debiesse Directeur adjoint de l'Enseignement du premier degré.

L'OCCE perd deux de ses membres fondateurs.

L'Inspecteur Général Prévot devient Président.

L'OCCE rentre dans la seconde phase de son histoire.

#### 1.E De 1948 à 1988: l'essor de l'OCCE

<sup>76</sup> Bulletin de renseignements de l'OCCE n°36 Janvier-Février-Mars 1948

<sup>77</sup> Gourdon (André) *Ibid* p16

### **1.E.a L'Assemblée Générale de Tours: « Charte de la Coopération scolaire »**

Symbole évident de la mutation importante entreprise par l'OCCE au sortir de la guerre, en novembre 1948, à Tours est adoptée une sorte de *Charte de la Coopération scolaire, une définition qui est en même temps un programme d'action.*<sup>78</sup>

Après un certain nombre de définitions qui ont marqué les étapes dans l'évolution de la coopérative scolaire – société d'initiation à la vie sociale et à la vie productive (B. Profit) - société d'initiation à la vie économique (F. Cattier et M. Colombain) - - société d'éducation et de transformation de l'école (C. Freinet)... le congrès de Tours adopte la définition proposée par son vice-président Jean de Saint Aubert, qui reprend ces différents éléments en les articulant entre eux.<sup>79</sup>

*Les Coopératives scolaires sont des sociétés d'élèves gérées par eux, avec le concours des maîtres en vue d'activités communes.*

Cette définition insiste sur l'autonomie des gestionnaires, c'est à dire des élèves, et sur l'ampleur des domaines où peut s'exercer l'action coopérative. Les coopératives scolaires sont définies comme des « associations d'élèves » fonctionnant avec l'aide des enseignants pour des activités communes.

Elle précise les buts et les moyens de la Coopération scolaire:

*Inspirées par un idéal de progrès humain, elles ont pour but l'éducation morale, civile et intellectuelle des coopérateurs, par la gestion de la société et le travail de ses membres.*

Comme la coopération adulte, la coopération scolaire postule pour un progrès de l'humanité, par la vertu du travail et de la solidarité:

*Les fruits du travail commun sont affectés à l'embellissement de l'école et à l'amélioration des conditions de travail, à l'organisation de la culture artistique et des loisirs des sociétaires, au développement des œuvres scolaires et des œuvres scolaires et post-scolaires d'entraide et de solidarité.*

### **1.E.b L'explosion des affiliations**

Quelques mois plus tôt, le 10 février 1948, une circulaire signée de Monsieur Beslay, Directeur de l'enseignement du premier degré et de Monsieur Monod, Directeur de l'enseignement du second degré, invite les Inspecteurs d'Académie à diffuser par l'intermédiaire de leurs bulletins départementaux les projets de statuts des coopératives scolaires et à *favoriser le groupement des coopératives scolaires ... en une Section Départementale, filiale de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole...*

A la même époque un projet de réforme de l'enseignement remis au Ministre de l'Education Nationale fait la part belle à la Coopération à l'école.

En effet, outre le fait que ce rapport intègre un grand nombre des principes et des idées des mouvements « d'Education Nouvelle » (responsabilisation des élèves, sens de la solidarité, éducation morale et civique complétée par l'entraînement et l'action...), il expose l'intérêt éducatif des Coopératives scolaires:

---

<sup>78</sup> de Saint Aubert (Jean) Déclaration au congrès de Tours le 18/11/48 *Bulletin de renseignement de l'OCCE n°37 Janvier Février 1949*

<sup>79</sup> Voir II.A.d *Les définitions de la Coopération scolaire et des coopératives scolaires*

*L'organisation des Coopératives scolaires donnera aux enfants et aux adolescents l'expérience des responsabilités, le sentiment des fonctions sociales, et de la haute valeur de la conscience dans le travail. C'est par les élèves eux-mêmes que la Coopérative doit être gérée... Les travaux et les fêtes organisés par les jeunes coopérateurs et sous leur responsabilité, doivent normalement aboutir à doter la collectivité scolaire de fonds dont ils auront la gestion.*<sup>80</sup> Société d'élèves, solidarité, travail...on retrouve ici de façon explicite les éléments essentiels des nouveaux statuts de l'OCCE.

En 1951, le 16 avril, une circulaire du Directeur de l'Enseignement du second degré, adressée aux Recteurs, encourage cette fois-ci la création de Coopératives scolaires dans les collèges et les lycées afin essentiellement d'y développer des bibliothèques d'établissement.

*Aussi, le moment semble-t-il venu de généraliser une forme d'association d'élèves dont les bienfaits éducatifs ne sont plus à démontrer, en demandant à chaque chef d'établissement assisté de son conseil intérieur, et aux élèves de nos établissements de constituer des coopératives scolaires qui s'intéresseront d'abord à la garde et à l'utilisation intelligente du petit trésor intellectuel que sont, ou que seront bientôt les bibliothèques.*<sup>81</sup>

Pour argumenter cet appel, le Directeur de l'Enseignement du second degré donne des exemples tirés du fonctionnement de Coopératives scolaires du primaire, dans lesquelles les élèves utilisent l'heure de travaux manuels pour constituer une équipe de relieurs, ou font appel à la section technique d'un établissement voisin pour réaliser des meubles...

Sans rendre obligatoire l'affiliation de la Coopérative à l'OCCE celle-ci est fortement incitée:

*Il est inutile de souligner tous les avantages de l'adhésion à l'Office Central de la coopération à l'Ecole, 29 rue d'Ulm, Paris 5ème.*

Quelques mois plus tard, le 26 novembre 1951, une circulaire du Directeur de l'Enseignement Technique, invitait à leur tour, les chefs d'établissements d'Enseignement Technique à créer des Coopératives scolaires et à les affilier à l'OCCE.

A partir de cette époque, du fait de cette importante pression institutionnelle, l'OCCE va connaître une augmentation considérable du nombre de ses adhérents.

1938: 6345 Coopératives scolaires affiliées à l'OCCE

1948: 9141 Coopératives scolaires affiliées à l'OCCE

1958: 28000 Coopératives scolaires affiliées à l'OCCE

En vingt ans le nombre d'établissements affiliés a plus que quadruplé...<sup>82</sup>

#### **I.E.d Tous les enseignants adhérents de l'OCCE sont-ils des militants?**

La contrepartie de ce considérable essor est que, plus le nombre de Coopératives affiliées

---

<sup>80</sup> PRACHE (Gaston) *Coopération et réforme de l'enseignement* in Bulletin de renseignement s n° 36 p3 Janvier, Février, Mars 1948

<sup>81</sup> L'intérêt éducatif de la Coopérative est envisagé de façon explicite sous l'angle de la Coopération active des élèves au sein d'un projet (participation de chacun à une œuvre collective). Mais il est tout aussi évident que la coopérative est avant tout considérée comme un moyen pour créer des bibliothèques.

<sup>82</sup> Le million de « petits coopérateurs » fut atteint en 1957. Il était de 1 500 000 quatre ans plus tard. (55 000 établissements affiliés et plus de 4 000 000 de Coopérateurs en 2000)

augmente, plus leur animation et leur suivi s'avèrent difficiles.

Jean de Saint Aubert, Vice-Président de l'Office dénonce, comme Freinet, (et dans une certaine mesure comme l'avait fait Cattier<sup>83</sup> près de trente années plus tôt), les « caricatures de la Coopération scolaire », les éducateurs usurpateurs qui falsifient l'objectif éducatif de la Coopérative:

*On n'a pas le droit de tromper les enfants et les familles en donnant le nom de -coopérative- à des activités qui ne répondent, ni de près, ni de loin aux critères de l'expérience coopérative, parfaitement définie dans son esprit, dans ses moyens et dans ses buts .<sup>84</sup>*

Cette distorsion dénoncée entre le fonctionnement de certaines Coopératives scolaires et l'objet de l'association tel qu'il est défini dans son projet s'explique aisément du fait de la pression considérable que fait porter l'Administration de l'Education Nationale sur les enseignants pour qu'ils affilient leur Coopérative scolaire à l'OCCE.

L'adhésion à l'OCCE n'est plus à cette époque, un acte exclusivement volontaire et militant, mais est souvent un acte de « régulation administrative » permettant de gérer légalement les participations financières des familles.<sup>85</sup>

A côté de cette réalité « de terrain » qui voit se diluer dans le nombre l'objet éducatif des coopératives scolaires, les militants de l'OCCE, principalement sous les Présidences de Georges Prévot (de 1949 à 1966), de Raymond Toraille (de 1966 à 1980), et de Madeleine Alary ( de 1982 à 1988), continuent à faire évoluer la doctrine éducative et pédagogique de la Coopération scolaire et mettent en place, conformément à l'objet de l'association tel qu'il a été défini en 1946 et en 1948, au niveau départemental, national et international, un certain nombre de structures de rencontre et d'expression des mineurs.

#### **I.E.d Les rencontres départementales et régionales de jeunes**

Pour mettre à l'honneur l'Ecole laïque et les Coopératives scolaires, depuis la fin des années cinquante, les militants des sections départementales organisent des rassemblements départementaux, voire régionaux des coopératives scolaires .

Le rassemblement régional de Carcassonne permet par exemple, le 29 juin 1960 à 7000 jeunes venus de 9 départements, représentant 197 Coopératives de se retrouver et de participer à un certain nombre d'activités communes.

André Derro et Jean Guiraud, instituteurs, secrétaires de la section de l'Aude écrivaient au sujet de cette manifestation:

*L'année scolaire se clôturait donc par une fête laïque, dont le succès souligné par la presse régionale honore notre Ecole et surtout la Coopération scolaire.<sup>86</sup>*

#### **I.E.e Congrès National des Coopérateurs Scolaires**

Dès 1961, à côté du Congrès national adulte, est organisé annuellement un « Congrès national des

---

<sup>83</sup> Voir III Réalités actuelles

<sup>84</sup> de Saint AUBERT (Jean) *Les caricatures de la Coopération scolaire* Guide officiel de la Coopération scolaire OCCE Paris, 1955

<sup>85</sup> Ce détournement de l'objet éducatif des coopératives scolaires à des fins avant tout gestionnaires, a toujours été dénoncé par les dirigeants de l'OCCE et constitue toujours le problème essentiel du mouvement. Voir le chapitre III Eléments de la problématique actuelle

<sup>86</sup> *Le rassemblement régional de Carcassonne* Guide officiel de la coopération scolaire OCCE, Paris 1961-1962

jeunes Coopérateurs » permettant, à environ 250 à 300 délégués (au début de leur organisation) des coopératives scolaires de l'élémentaire au lycée de se retrouver et de rendre compte des travaux réalisés dans les coopératives ou d'échanger sur un certain nombre de thèmes.

*Il s'agit dans le cadre de l'Ecole de donner la parole aux jeunes , de reconnaître qu'ils sont partie prenante de leur éducation, et qu'ils coopèrent à cette éducation.*<sup>87</sup>

#### Quelques thèmes des congrès des jeunes: Thèmes « Cadets » et thèmes « Ados »

1961 « Le journal Amis Coop » et « les échanges scolaires »

1969 « Les réunions de la coopérative scolaire » et « la Coopération scolaire »

1971 « Les techniques audio-visuelles » et « le règlement intérieur »

1976 « la vie coopérative de la classe et de l'école » et « les problèmes d'Animation et de Coopération dans les foyers, coopératives, clubs départementaux »

1985 « Communiquer par l'image et le son »<sup>88</sup>

#### **I.E.f Le Conseil National des Adolescents**

Jusqu'en 1965 fonctionne au sein de l'OCCE une commission d'animateurs adultes, s'intéressant plus particulièrement aux problèmes du second degré et aux Coopératives d'établissement.

Au cours de l'année 1965 cette commission décide d'inviter un certain nombre de jeunes pour l'aider dans sa tâche.

Lors de la première réunion de cette commission paritaire il est décidé que les jeunes siégeant dans cette commission soient à l'avenir élus, après appel à candidature au sein d'un Congrès National des Jeunes Coopérateurs.

Ce projet prend forme en mai 1966 au Congrès National des Jeunes Coopérateurs d'Auxerre, et la commission prend alors le nom de « Commission Nationale des Adolescents »

Mais les jeunes élus n'ont qu'une voix consultative et en 1967 au congrès de Saint-Nazaire, ils démissionnent.

Le droit de vote leur est alors accordé au sein de cette commission.

Avec les événements de 1968, l'évolution se précipite. La Commission Nationale des Adolescents devient « le Conseil National des Adolescents », organisme autonome, disposant d'un budget propre. Son objectif, est *de susciter à tous les niveaux (établissement, département, échelon national) une action en faveur de la Coopération scolaire.*

12 jeunes sont élus et siègent à côté de six adultes qu'ils choisissent au titre de « Conseiller technique ».

Chaque séance du Conseil d'Administration est précédée d'une réunion commune CNA/CA et deux membres du CNA assistent aux réunions du bureau et du CA de l'OCCE

Le CNA est défini comme *un groupe de jeunes qui vivent et militent à côté des adultes de l'OCCE et qui , comme eux ont les occupations de leur emploi (élèves) mais qui n'hésitent pas à consacrer l'essentiel de leurs loisirs à militer au sein du CNA de l'OCCE parce qu'ils ont confiance en la Coopération.*<sup>89</sup>

#### **I.E.g La Commission des Relations Internationales**

Dès sa création l'OCCE a entretenu une correspondance suivie avec de nombreux pays sur la

---

<sup>87</sup> Animation Education n°5 Juillet 1976

<sup>88</sup> Le dernier Congrès National des Jeunes s'est tenu à Grenoble en juin 1989

<sup>89</sup> *Le Conseil National des Adolescents* in Guide de la Coopération scolaire p 202 OCCE, Paris, 1975  
L'année 1989 vit également la fin du fonctionnement du CNA

Coopération scolaire.

De ces échanges est née, au sein de l'Association, une Commission des Relations Internationales dont l'objectif était de recenser les coopératives scolaires existant dans le monde, avec ou sans tutelle organisatrice au plan national.

C'est ainsi qu'en 1962, la Commission entretient des correspondances dans 24 pays d'Europe (Pologne, Belgique, Italie, Yougoslavie, Grèce), d'Afrique francophone, d'Amérique latine, d'Asie et d'Océanie

Le but de cette commission, par le biais de sa revue « Nouvelles de la Coopération scolaire » est de permettre des échanges entre les différentes coopératives, sur leurs buts, leurs statuts, leurs fonctionnements, les différentes formes de participation des élèves...

Maurice Colombain, Administrateur de l'OCCE et responsable de la commission écrivait en 1966:

*De l'échange d'expériences ainsi amorcé, il est sans doute trop tôt pour tirer des conclusions. Il est pourtant dès maintenant possible de constater qu'en étalant l'arc en ciel des conceptions diverses, des structures, des modes de fonctionnement, cet échange met de l'horizon dans l'esprit de ceux qui y prennent part activement ou passivement, alimente leur imagination créatrice et leur révèle des possibilités ou des formes d'action qu'ils n'avaient peut-être pas encore découvertes. Par surcroît, il leur donne le sentiment exaltant d'appartenir et de se dévouer à un vaste mouvement pacifiquement conquérant.<sup>90</sup>*

De ces échanges épistolaires va naître l'organisation d'échanges internationaux de coopérateurs scolaires.

### **I.E.h Les échanges internationaux de jeunes coopérateurs**

C'est de 1961 que datent les prémices de ce service. Cette année là, suite à une invitation du Conseil Coopératif Suprême de Pologne (qui rassemble toute les formes de coopération, dont la coopération scolaire) une délégation de dirigeants de l'OCCE conduite par Maurice Colombain se rend en Pologne et le principe d'échanges franco-polonais, est adopté.

Le protocole d'accord est ratifié en France en 1966, et en juillet-août 1967 a lieu le premier échange de jeunes coopérateurs franco-polonais, suivi en 1968 d'un second échange franco-polonais et d'un échange franco-tchécoslovaque.

Entre temps dès 1964 ont été mis sur pied des échanges franco-allemands.<sup>91</sup>

Ces échanges de près de trois semaines ont pour objectifs de faire découvrir à des jeunes de 15 à 21 ans, le mouvement coopératif du pays visité (coopération adulte et coopération scolaire) de servir *la cause de la compréhension internationale et de la paix.. d'ouvrir la voie la plus sûre et la plus féconde pour la réalisation d'un mouvement international de la coopération scolaire.*<sup>92</sup>

### **1.E.i Le Bureau International de la Coopération Scolaire et l'Alliance Internationale de la Coopération Scolaire**

---

<sup>90</sup> Colombain (Maurice) in Guide de la Coopération scolaire p237, OCCE, Paris 1975

*Le Bureau International de la Coopération Scolaire* in Guide de la Coopération scolaire p244, OCCE, Paris 1975

<sup>91</sup> *Les échanges internationaux de jeunes coopérateurs* in Guide de la Coopération scolaire p238, OCCE, Paris 1975

<sup>92</sup> Déclaration commune OCCE Conseil Coopératif Suprême de Pologne in Guide de la Coopération scolaire p239, OCCE, Paris 1975

Dans les années 1961-1962, à la demande de pays étrangers la Commission des Relations Internationales de l'OCCE commence à se préoccuper de mettre sur pied un Office international. Une première commission de cinq membres est constituée pour étudier à la fois les perspectives à donner et les structures à définir.<sup>93</sup>

Très rapidement il apparaît qu'il est beaucoup trop ambitieux pour des raisons juridiques liées à la très grande disparité des réglementations nationales dans le domaine des associations, de constituer un Office international, et qu'il est préférable de s'en tenir à la création d'un Bureau International de la Coopération scolaire, structure d'échange entre les différents mouvements.

Le 17 novembre 1967 se tient à Paris au siège de l'OCCE, rue du Ranelagh, l'Assemblée constitutive du BICS en présence des membres du CA de l'OCCE, d'attachés culturels de plusieurs ambassades, de représentants de la Coopération adulte.

Mais la volonté d'aboutir à la création d'un Office international de la Coopération scolaire est toujours présente chez les responsables de l'OCCE.

C'est ainsi que quelques années plus tard, (les 11 et 12 juillet 1984) grâce à la détermination de Madeleine Alary et l'aide de Lucien Denise se tient à Paris l'Assemblée Générale constitutive de l'Alliance Internationale de la Coopération Scolaire qui remplace le BICS.

La création de l'Association s'explique par le désir de donner au mouvement une entité juridique à part entière lui permettant une meilleure reconnaissance nationale et internationale.

L'objet de l'AICS, défini dans ses statuts publiés au JO du 25 août 1984 est de

*Promouvoir les idéaux de la coopération scolaire dans toutes les instances nationales et internationales qui concernent l'éducation des jeunes et la formation des futurs citoyens;*

*Rassembler les mouvements coopératifs prêts à participer à la réalisation de projets éducatifs;*

*Coopérer à la formation des personnels d'enseignement et d'éducation ;*

*Encourager la constitution de toute structure coopérative scolaire assurant par la réflexion et la pratique, la formation morale, civique, intellectuelle et sociale de l'individu et conduisant à participer aux actions de développement pour un nouvel ordre économique et social mondial, tel que le définit l'ONU.*

Le CA élu le 12 juillet 1984 est composé de 9 personnes

4 Français; 2 Marocains; 1 Belge; 1 Italien ;1 Allemand<sup>94</sup>

### **I.E.j Les représentations internationales et la solidarité coopérative**

Dès le début des années 60, l'OCCE s'engage dans un certain nombre d'actions de solidarité nationale et internationale à destination des enfants:

1963 campagne de solidarité pour les enfants sinistrés par le tremblement de terre de Skoplje en Yougoslavie;

versement d'une aide pour les enfants sinistrés des cataclysmes de Martinique;

1964 aide aux enfants sinistrés de Guadeloupe

octroi de bourses de cantine à l'occasion des inondations de Saône et Loire

... 1972 envoi d'argent à Managua au Nicaragua

1974 reconstruction d'une école de Hanoi (Vietnam)

Cet investissement régulier et important vaut à l'OCCE aux alentours des années 1970 de siéger dans des grands organismes de solidarité nationale et internationale dont l'action est coordonnée

<sup>93</sup> MM. Prévot, Toraille, Mme Chenon-Thivet, MM. Denise, Cohen

<sup>94</sup> Madeleine Alary, Elie Doisy, Jean-Marie Dijoux, Lucien Denise sont les élus Français

Jean-François VINCENT Président de la fédération OCCE

par l'ONU:

un de ses représentants siège au conseil de direction du *Comité français pour la campagne mondiale contre la faim*;

l'OCCE a la Vice Présidence de la *Commission nationale de la jeunesse pour le développement*

**I.F De 1988 à nos jours: la crise d'identité**

Après ces « quarante glorieuses » caractérisées par un développement considérable de l'activité *institutionnelle* nationale et internationale et un accroissement de sa reconnaissance, la fin des années quatre-vingt va marquer un tournant très important .

L'OCCE va connaître, sur une période de quelques années (entre 1988 et 1992 environ) une suite de bouleversements qui vont modifier considérablement son activité et son image.

Cette transformation se manifeste au travers:

- de la modification statutaire de l'Association
- d'une évolution profonde de son activité pédagogique nationale et internationale;
- de l'arrêt des relations avec la FNCC;
- d'un enchaînement de difficultés financières;
- d'une perte progressive du soutien de l'institution;
- d'une profonde crise de conscience de ses dirigeants.

### **I.F.a L'AG de Tours en 1988: le passage en Fédération**

Face à l'impossibilité pour l'association unitaire de produire un bilan consolidé de l'ensemble des coopératives scolaires affiliées (consolidation des charges et recettes d'exploitation et actifs et passifs mobiliers et immobiliers), le Commissaire aux comptes Monsieur Rambeau, conclut son rapport en signalant l'impossibilité de certifier l'exactitude des comptes clos au 31/08/88.

Cette annonce officielle, n'est pas une découverte, mais faite par un expert agréé par la cour d'appel, elle va faire prendre conscience à l'Assemblée générale de l'état d'irresponsabilisation concernant les contraintes statutaires, dans lequel certaines sections se complaisent.<sup>95</sup>

Dans son rapport le trésorier national JM Dufrenoy dénonce la légèreté de certaines sections et justifie la nécessité du passage en fédération:

*Il ne nous est plus possible à l'avenir de nous comporter légèrement, en considérant que le paiement et la déclaration du nombre exact de cotisations, la remontée des actifs, le renvoi des documents sont des entraves à la liberté du fonctionnement départemental ... Cette année la sonnette d'alarme est tirée... le constat est fait, qu'il est impossible en l'état actuel, vu la lourdeur de l'Association de faire remonter toutes les informations comptables... D'où notre volonté de passage en fédération qui permettra une plus grande souplesse... Mais qu'on ne se leurre pas... l'appartenance à la fédération suppose encore des contraintes statutaires et réglementaires... Bref, l'autonomie n'est pas l'indépendance sauvage, mais l'indépendance responsabilisée...*<sup>96</sup>

L'Assemblée Générale ordinaire de Metz en avril puis celle extraordinaire du 15 décembre 1988 à Tours, prennent la décision de la transformation de l'association nationale unitaire de l'OCCE en Fédération d'associations départementales. La Présidente sortante, Madeleine Alary opposée au passage en Fédération ne se représente pas. Marcel Kieffer lui succède. Les statuts fédéraux et départementaux sont définitivement adoptés le 21 mars 1991.

### **I.F.b Modification de l'activité**

---

<sup>95</sup> Jusqu'alors les comptes étaient vérifiés par Monsieur Keller, responsable des services comptables de la FNCC ainsi que par des représentants des sections départementales désignés par l'AG. En 1988 une loi ayant rendu obligatoire la certification des comptes par un expert comptable agréé, l'OCCE fait appel au cabinet d'expertise de Monsieur Rambeau, expert de nombreuses associations complémentaires de l'Education Nationale.

<sup>96</sup> Le passage en Fédération en responsabilisant les administrateurs départementaux, devait résoudre le problème de la sommation des comptes... Douze ans après la situation est à peu près identique.

Alors que le nombre d'adhérents ne cesse de croître, l'activité de l'association va se modifier en profondeur et plusieurs actions phares mises en place au début des années soixante vont, en quelques années, s'arrêter.

#### I.F.b.1 La fin des regroupements nationaux de jeunes et adolescents

Dès le milieu des années quatre-vingts les élus du CAN font état des difficultés croissantes pour organiser les rencontres nationales de jeunes et constatent le désinvestissement des élèves du second degré ainsi que l'investissement de moins en moins important des AD. La question de l'intérêt de cette manifestation nationale se pose compte tenu de l'investissement humain et financier important qu'elle représente.

En 1989 à Grenoble le congrès réunit difficilement 80 jeunes venus de 20 AD. Le CAN se pose la question de l'utilité d'une telle manifestation et constate le déficit évident de motivation des adultes et des adolescents

Le dernier congrès des jeunes se tient à Autrans en Isère en 1990.<sup>97</sup>

#### I.F.b.2 La fin du Conseil National des Adolescents

La diminution de la participation des élèves du second degré dans les congrès nationaux se vérifie également dans le Conseil National des Adolescents.

Les quelques adolescents qui participent encore aux congrès nationaux se présentent de moins en moins aux élections du CNA.

Les réunions ou stages organisés pour les représentants du CNA ou pour les adolescents des sections recueillent un nombre de plus en plus réduit de participants. Le compte rendu d'activité de l'année scolaire 85/86 traduit la situation en ces termes: *On s'aperçoit que la moitié seulement de l'effectif du CNA est présent, suite à des démissions, absences non excusées ou absences réitérées. Cela va peser sur la vie associative et poser le problème de l'engagement des jeunes candidats au CNA.*

Le nombre de stages et de réunions annuelles va rapidement décroître et le CNA cessera son activité au cours de l'année scolaire 89/90.<sup>98</sup>

#### I.F.b.3 La fin de l'investissement international de l'OCCE

L'Association Internationale de la Coopération Scolaire va fonctionner pendant quelques années, mais après le départ de Madeleine Alary de la Présidence de l'OCCE, l'association, privée de son élément moteur va progressivement s'endormir.

Le nouveau bureau élu à Trieste en 1990<sup>99</sup> n'arrivera pas à maintenir une activité réelle et lors de l'Assemblée de Sarlat en 1997, la décision sera prise de ne pas renouveler l'adhésion de l'OCCE à l'AICS.

En novembre 1990 l'OCCE va cependant participer à la création de *l'association européenne des écoles ayant un projet coopératif*.

Un de ses représentants siège au CA de l'association et pour faciliter son démarrage l'OCCE met même à disposition un mi-temps d'enseignant et des heures de secrétariat.

Mais dès sa création, se pose la question de la laïcité de certains représentants de pays européens

---

<sup>97</sup> Le déclin du congrès national a été assez rapide car en 1986, le congrès d'Auxerre organisé sur le thème « Etre solidaire » réunissait encore 165 cadets et juniors, 47 adolescents, 58 accompagnateurs représentant 33 départements.

<sup>98</sup> En 87/88 4 réunions et 3 stages furent organisés, en 88/89 il n'y eut plus qu'une réunion et un stage, puis plus rien en 89/90.

<sup>99</sup> Président J. Benezech, Secrétaire général B. Mlodorzeniec (membres du CAN de l'OCCE) Présidente d'honneur Madeleine Alary

et l'OCCE va en fait assez rapidement, prendre ses distances avec l'association qu'il a en partie créée, pour finalement la quitter en 2000.

### **I.F.c L'OCCE orphelin**

Dans les années quatre-vingts, la Coopération économique connaît une crise sérieuse qui va atteindre très profondément la Fédération Nationale des Coopératives de Consommation. En 1985, au congrès de Dijon, Françoise Baulier, au nom la FNCC et de l'Association Coopérative Internationale, fait part en ces termes des très sérieuses difficultés que rencontrent les sociétés coopératives de consommateurs réunies au sein de la FNCC :

*...Notre mouvement se trouve à un tournant de son histoire, sérieux et grave. Les défaillances actuelles que connaissent les grandes sociétés coopératives régionales pour des raisons diverses et concomitantes aux effets cumulés nous contraignent à une restructuration complète de notre mouvement... Je vous souhaite de n'avoir jamais à connaître cette situation. La FNCC devra consacrer toute son énergie, toutes ses ressources, désormais très restreintes, à soutenir l'action de ses coopératives et ne sera plus en mesure pour un temps que nous souhaitons avec vous le plus court possible, de participer comme par le passé à des actions communes avec l'OCCE au niveau national et nous en sommes navrés parce que pour nous c'était très important.*

L'OCCE s'était émancipé en 1946 de la tutelle des sociétés coopératives, mais avait gardé des liens très étroits avec la FNCC .

Quarante années plus tard, il devient orphelin et perd le soutien moral et financier de son fondateur historique.<sup>100</sup>

### **1.F.d Difficultés financières**

La FNCC n'est pas la seule à connaître des difficultés financières à cette époque.

L'OCCE va devoir faire face entre 1988 et 1992 à un certain nombre de problèmes financiers consécutifs à la liquidation de la Société Coopérative des Arts et Techniques de l'OCCE, à des erreurs d'appréciation du CAN et à la malhonnêteté d'un ex administrateur national .

#### **I.F.d.1 La liquidation de la Société Coopérative des Arts et Techniques de l'OCCE**

La SCATOCCE, lors de sa création a pour mission d'organiser financièrement et techniquement l'exploitation de certaines initiatives pour lesquelles une structure commerciale est nécessaire;

- elle possède ses propres services: administratif, financier et technique;
- elle assure la préparation, la rédaction et la diffusion d'*AMIS-COOP*, le journal mensuel des coopérateurs scolaires, créé en 1957, réalise le calendrier de l'OCCE et d'une façon générale l'ensemble de ses travaux d'imprimerie.

Mais, suite aux difficultés rencontrées par le secteur imprimerie pour équilibrer son budget, et à une baisse très sensible des abonnements à *AMIS-COOP*<sup>101</sup>, la SCATOCCE se trouve au cours des années 1988 et 1989 dans une situation financière très critique.

Alors que son résultat était jusqu'alors positif, il devient déficitaire au cours de ces deux exercices et le CAN décide en mars 1990, l'arrêt de l'activité commerciale et de la publication

---

<sup>100</sup> L'OCCE est resté « imprégné » de cet héritage historique pendant plusieurs années. A titre d'exemple il est intéressant de souligner que les personnels du siège ont été rétribués selon la convention collective de la FNCC jusqu'en 1991.

<sup>101</sup> Les abonnements sont passés de 100 000 en 1983 à 36 000 en 1989

de la revue *AMIS COOP*.<sup>102</sup> La liquidation définitive de la SCATOCCE est réalisée durant l'année 91/92 pour un coût total supérieur à 2,2 millions de Francs.

I.F.d.2 L'échec de *DELTA PLANE*: une « erreur d'appréciation »

Le CAN jugeant regrettable que l'OCCE ne produise plus de revue pour les jeunes, décide de lancer la revue mensuelle *DELTA PLANE*. Un plan de lancement et d'abonnement de la revue est approuvé à l'unanimité lors du CAN du 15 janvier 1991.

Le lancement de la revue s'effectue conjointement à l'opération Antartica de JL Etienne à la Cité des sciences de la Villette. Mais le nombre d'abonnements (moins de 6000 alors que l'équilibre financier était prévu à 25 000) est largement insuffisant.

La revue s'arrête après seulement quatre numéros.

L'échec de l'opération coûte plus de 2.5 millions de Francs à l'OCCE.

I.F.d.3 Une autre « erreur d'appréciation »

En 1990 le CAN prend l'initiative de la mise en œuvre d'un projet national particulièrement ambitieux, devant concerner toutes les classes et ayant pour objectif de faire évoluer l'image de l'OCCE: l' *Opération droits des enfants droits des jeunes*.

Ce projet porté et défendu avec conviction par un administrateur national doit recueillir le soutien moral et financier de nombreux partenaires. Malgré la prudence de certains administrateurs et du trésorier mettant en garde sur la valeur de promesses non écrites, le CAN laisse l'opération se mettre en place: des centaines de milliers de cartes, des dossiers pédagogiques sont réalisés.

Malheureusement les subventions attendues ne rentrent pas et l'opération s'avère être un véritable fiasco qui va coûter à la fédération plus de 500 000F.

I.F.d.4 Une regrettable affaire d'abus de biens sociaux.

Durant cette même période, la fédération va également être confrontée à une regrettable affaire d'abus de biens sociaux commis par le responsable d'une AD, ex membre du bureau de l'OCCE. Après plusieurs années de procédure le responsable est finalement reconnu coupable et condamné, mais le préjudice subi par la fédération est estimé à plus de 900 000F.<sup>103</sup>

I.F.d.5 La prise de distance de l'Education nationale

Parallèlement à cette conjonction d'évolutions et de difficultés auxquelles l'OCCE doit faire face en quelques années, l'association va perdre, comme la plupart des associations complémentaires de l'enseignement public, le soutien moral et une partie du soutien humain dont elle bénéficiait de façon appuyée dans les années soixante, de la part de l'Education Nationale.

Alors que la vision de la place de l'élève dans la construction de ses apprentissages exposée depuis des décennies par les mouvements d'« éducation nouvelle », finit par pénétrer les

---

<sup>102</sup> Le résultat de la SCATOCCE pour ses quatre dernières années est le suivant

1986	+ 269 000F	1988	- 350 000F
1987	+117 000F	1989	- 676 000F

<sup>103</sup> Pour faire face à cette succession de problèmes financiers, l'Assemblée Générale de Strasbourg va voter en 1992, la reconstitution d'un fonds de réserve de 6 millions de Francs, sur 6 ans.

Fonds de réserve qui va être effectivement reconstitué grâce essentiellement à la très grande rigueur du trésorier national, JM Dufrenoy, dans le suivi du budget fédéral.

programmes et les instructions, les représentants de l'institution vont progressivement prendre leurs distances avec les associations complémentaires.<sup>104</sup>

### **I.F.e Les années quatre-vingt-dix: l'installation dans la crise**

Confrontés à cette conjonction de difficultés les CAN successifs de l'OCCE, vont dès le début des années quatre-vingt-dix, se poser assez régulièrement un certain nombre de questions concernant l'image de l'OCCE et la nature de son projet.

L'OCCE tant au niveau national que départemental rentre dans une crise d'identité qui se manifeste de diverses façons.

#### **I.F.e.1 Le CAN en crise**

Alors que les soixante premières années de son histoire sont caractérisées par une grande stabilité et durée des Présidences (six en soixante ans)<sup>105</sup> quatre Présidents vont se succéder entre 1990 et 2000, signe évident de l'instabilité des CAN et des doutes qui le traversent.<sup>106</sup>

Les successions s'opèrent parfois suite à des crises internes très douloureuses. En 1998, à Reims, c'est tout le bureau qui donne sa démission.

Le CAN se vide de ses représentants des corps d'Inspection et de Direction et n'arrive plus à fonctionner au complet, tous les postes d'Administrateur n'étant pas pourvus lors des élections.<sup>107</sup>

#### **I.F.e.2 Questions d'image**

Cette crise d'identité se manifeste également par l'apparition de doutes concernant l'OCCE son image et son projet

Lors du CA du 21 février 1990 préparatoire à la motion d'orientation sont posées des questions et formulés des constats tout à fait significatifs de la situation de l'association au début des années quatre-vingt dix.<sup>108</sup>

*L'OCCE vit une crise réelle.*

*A t elle une image, une notoriété, un contenu?*

*(qu'en pensent) ...les enseignants, les coopérateurs, les familles?*

*L'image de l'OCCE... qui existe actuellement: coopé - caisse à sous.*

*...Le CA doit prendre une décision concernant les candidatures des jeunes dans les instances administratives... mais attention que ces places ne soient pas des alibis<sup>109</sup>*

---

<sup>104</sup> En ce qui concerne l'OCCE, plusieurs indicateurs rendent compte de cette prise de distance de l'institution:

Raymond Toraille est le dernier Inspecteur général à occuper les fonctions de Président en vingt ans (1980 - 2000) le CAN de l'OCCE va voir disparaître tous ses représentants des corps d'Inspection et de Direction;

entre 1990 et 2000, les Inspecteurs d'Académie vont se retirer des Présidences des AD; les instructions officielles vont abandonner les références explicites à l'OCCE et aux coopératives scolaires. Le mot même de « coopération » n'apparaît plus qu'une seule fois dans les programmes de 1985 pour ne plus être cité dans celles de 2001.

Sur le plan de l'aide ministérielle, entre 1987 et 1992, le nombre « d'enseignants détachés » va tomber de 59 à 39.

<sup>105</sup> E. Bugnon (1928/1940)G. Prache(1940/1948)G.Prévo(1948/1966)R.Toraille(1966/1980)M.Scrève(1980/1982) M. Alary (1982/1988)

<sup>106</sup> M.Kieffer (1988/1990) G.Gentil (1990-1996) D.Jouault (1996/1998) F.Bourguignon (1998/2001)

<sup>107</sup> Cette difficulté à trouver de nouveaux administrateurs se rencontre également dans les AD. Les Assemblées départementales réunissent de moins en moins de militants et il est très difficile de trouver des volontaires pour prendre des responsabilités dans le bureau.

<sup>108</sup> CR du CAN du 21/02/1990 adopté le 2/03/1990

<sup>109</sup> Il s'agit bien entendu des CA départementaux et du CAN.

Les questions d'impact, d'image et de projet apparaissent.

Le passage en fédération a donné un nouveau cadre juridique à la structure mais celui ci n'a pas réussi à enrayer la considérable perte de vitesse du mouvement.

L'activité « institutionnelle » de la structure est devenue quasi inexistante, l'OCCE a perdu le rôle important qu'elle occupait et une partie de la très forte reconnaissance dont elle bénéficiait.

Les coopératives scolaires sont de plus en plus nombreuses à s'affilier mais les dirigeants de l'OCCE ont conscience de la perte de sens de l'adhésion pour un grand nombre d'établissements affiliés.

## **I.G La Coopération, les coopératives scolaires**

### **Soixante-dix ans après la création de l'OCCE**

Pour affiner les impressions et avoir une vision un peu plus précise de la réalité, en 1990 le CAN va demander à une société privée<sup>110</sup> de réaliser une étude sur l'image de la coopérative (en tant que structure économique), de l'OCCE et enfin des coopératives scolaires.

Cette étude menée auprès d'enseignants, de parents et d'élèves est remise au CAN en février 1991.

Elle dresse un bilan cruel de la situation de l'OCCE et de son projet soixante ans après sa création.

#### **I.G.a Les opinions sur l'OCCE, les coopératives, et la Coopération en 1990**

##### **III.G.a.1 Note de synthèse de l'étude <sup>111</sup>**

*Le premier constat concerne le concept de coopérative lui même, qui en dehors du contexte école voit son image assez nettement dégradée.*

*S'il subsiste de ce principe d'organisation de système, l'idée de générosité, de communauté et d'égalité, on remarque par contre un constat de faiblesse quant au volet efficacité du concept.*

*D'un point de vue général et auprès des adultes cet état de fait semble provenir:*

*- d'une association nette entre coopérative et monde agricole, lequel capitalise sympathie mais exprime problèmes, paupérisation,...*

*- d'une mémorisation de la faillite du système de distribution, les fameuses « COOP » dont même certains enfants ont conservé le souvenir de l'enseigne.*

*- d'une image vieillissante de l'idée même de coopérative parfois renvoyée à une certaine mythologie du socialisme des débuts (imaginaire confus).*

*Par contre subsiste de façon claire la notion de groupe uni, fort et solidaire devant l'adversité, le développement, le projectif...*

*A noter que l'ensemble des remarques précédentes ne concerne que les adultes (parents et enseignants) le terme de coopérative étant connu mais restant très confus pour les enfants consultés.*

*La coopérative à l'école reprend parfaitement auprès des parents, l'ensemble des valeurs humaines identifiées sur la notion globale. Générosité, esprit d'équipe, solidarité, ... l'ensemble ayant à leurs yeux une haute valeur pédagogique.*

*Pour les parents, la coopérative retrouve même parfois de l'efficacité grâce à la réalité des projets entrepris: voyages de classes, fêtes diverses, projets à thèmes, etc.*

*Mais l'identification du rôle de la coopérative dans l'élaboration de ces activités n'est pas toujours évidente entraînant ainsi une perte sensible pour l'image de marque du principe de coopérative scolaire.*

*Il semble qu'à travers les activités ce soit bien sûr les enseignants eux mêmes qui bénéficient de la reconnaissance des parents, ce qui somme toute reste assez logique.*

---

<sup>110</sup> Astragale 2 rue Gautier de Chatillon 59000 Lille OCCE étude interne, juillet 1990

<sup>111</sup> Présentée dans son intégralité

*Les enseignants voient dans la coopérative un formidable outil au service de projets pédagogiques novateurs.*

*La coopérative paraît être un moyen d'établir un contact intense avec le monde extérieur de l'école.*

*Par l'argent investi et l'implication qu'il entraîne ainsi, par l'appel aux bonnes volontés, par l'édification de projets dont l'aboutissement peut être externe à l'établissement, par les relations créées entre enfants et partenaires extérieurs, ... à ce niveau la coopérative apparaît comme un agent relationnel par les effets induits des opérations qu'elle permet de mener.*

*Par contre, à la fois pour les enseignants et pour les parents, la coopérative scolaire apparaît comme une mauvaise solution au manque de moyens de certaines écoles.*

*Ceci apparaît nettement lorsqu'il est question de petites dépenses courantes, mal identifiées par les parents, mal vécues par les parents et les enseignants .*

*La coopérative n'est réellement acceptée que pour les dépenses exceptionnelles, les projets à valeur pédagogique remarquable et ludique.*

*L'aspect ludique est d'ailleurs l'essentiel de l'identification par les enfants. Quelques exemples précis de dépenses liées à la coopérative et ... c'est tout!*

*L'argent et le rôle qu'il joue dans l'aboutissement des différents projets restent assez absents de l'expression des enfants. Seule la cotisation régulièrement remise au maître est directement rattachée à la coopérative.*

*Et l'OCCE dans cette perspective générale?*

*Avouons le, c'est auprès des parents et des enfants, la grande absente de la consultation réalisée.*

*Notoriété nulle, contenu d'image inexistant, difficile d'effectuer une analyse précise auprès de ces cibles.*

*Le mystère payant rarement, il laisse la porte ouverte à tous les fantasmes: parfois institution reconnue sérieuse, crédible...puis l'instant suivant émanation de parti politique, liens secrets (!) avec certains syndicats ( Syndicat National des Instituteurs pour être clair) etc.*

*L'OCCE peut avoir une certitude : son rôle et sa fonction sont très mal connus du grand public.*

*Même les enseignants ont une idée floue du rôle précis de l'OCCE: éditeur de supports pédagogiques, banquier, sponsor?*

*Selon les enseignants rencontrés, seul le Directeur de l'établissement établit un contact avec l'OCCE, et encore il ne s'agit que d'un contact administratif: l'ouverture du compte de la coopérative.*

*En guise de conclusion nous dirons:*

*que le principe de coopérative scolaire possède auprès des parents une aura, une symbolique de valeurs humaines, mais aussi le pouvoir de générer des projets aussi éducatifs que passionnants;*

*que l'OCCE doit clarifier son rôle auprès de son premier public: les enseignants. Pour cela il est urgent d'établir avec eux un contact, un lien concret durable et utile.*

*que les enfants ignorent à peu près tout du véritable rôle financier que peut jouer la coopérative dans le montage d'un dossier de projet.*

### I.G.a.2 L'OCCE une histoire dépassée?

L'OCCE a été créé en 1928 avec comme double objectif:

- d'organiser l'activité des coopératives scolaires afin d'en faire des structures éducatives émancipatrices, au service des élèves, de l'enseignement et de l'École en général;
- d'enseigner la Coopération en la présentant comme une alternative à la fois éducative, sociale et économique...

Constater comme le fait cette étude,

- que les élèves ne savent pas ce qu'est la coopérative (en tant qu'organisation économique);
- qu'il ignorent à peu près tout du rôle de la coopérative scolaire dans la réalisation des projets;
- que la Coopération est considérée par les enseignants comme un système sympathique mais vieillot...

...met clairement en évidence qu'en 1990, soixante ans après la création de l'OCCE, l'objectif de l'association est loin d'être réalisé, que l'OCCE apparaît pour de nombreux enseignants comme un objet du passé: *une histoire dépassée*.

## II COOPERATIVES SCOLAIRES, COOPERATION SCOLAIRE, OCCE

### *Éléments de la problématique actuelle*

L'étude de l'évolution historique de l'OCCE, de son objet et des coopératives scolaires, a mis en évidence l'existence de quatre grandes périodes successives s'achevant chacune, sur une rupture symbolique.

La première période va de la création de l'Ecole de la République jusqu'en 1928 année de naissance de l'OCCE. C'est la genèse des coopératives scolaires *filles de la misère* et du *projet d'éducation à la Coopération*.

Les coopératives sont envisagées à la fois comme des structures permettant l'amélioration sensible de l'enseignement et comme des structures éducatives.

La seconde période s'étend de 1928 à la fin de la seconde guerre. Elle correspond à la période de développement du projet éducatif de l'OCCE. L'OCCE organise l'enseignement de la Coopération dès l'Ecole et favorise le fonctionnement des coopératives scolaires avec l'aide des sociétés coopératives. Cette période se termine en 1948 au congrès de Tours par l'émancipation statutaire de l'association vis à vis des coopératives adultes et la redéfinition pédagogique de son objet, qui ancre les coopératives scolaires dans la vie de la classe et leur donne une dimension d'éducation associative.

La troisième période se termine quarante ans plus tard, encore une fois à Tours en 1988. C'est une époque glorieuse, de pleine croissance tant pour l'activité nationale et internationale de l'OCCE, marquée par une forte activité institutionnelle. Le nombre de coopératives scolaires ne cesse de croître, l'Education Nationale encourage leur développement.

La décision du passage en Fédération, prise en 1988 suite à de nombreuses difficultés associatives va marquer le déclin de l'activité internationale et nationale très institutionnelle et correspondre à une transition symbolique entre une période euphorique et l'entrée dans une quatrième période caractérisée par une profonde crise identitaire.

Aujourd'hui, à l'entrée dans le troisième millénaire, les coopératives scolaires nées de la misère de la fin du XIXème siècle, pour éduquer les élèves aux principes de l'épargne et aux vertus de la solidarité et de l'entraide, pour rendre l'enseignement plus actif... Ont-elles encore un intérêt éducatif?

L'objet de l'OCCE a-t-il encore du sens dans une société ayant enterré toutes les utopies, dans une Ecole toujours marquée par la compétition, la sélection, et une centration de plus en plus importante sur l'individu ?

Quelle est la situation de l'association, des coopératives scolaires et de la Coopération à l'Ecole

au début du XXIème siècle?

Quels sont les éléments de la problématique actuelle?

Dans ce chapitre l'analyse des critiques formulées à l'encontre de l'OCCE et des coopératives scolaires permet, dans un premier temps, de cerner l'ensemble des difficultés actuelles auxquelles l'association et ses sections locales sont confrontées.

Dans une seconde partie est exposée la place qu'occupent les coopératives scolaires dans le fonctionnement de l'École et dans la question de la gratuité de l'enseignement.

La troisième partie de ce chapitre expose les projets et perspectives pour l'OCCE en ce début de XXIème.

## **II.A Opinions : les coopératives, la Coopération et l'OCCE**

Les dirigeants de l'association disposent actuellement de données récentes concernant l'opinion des enseignants sur les coopératives scolaires et l'OCCE :

Une étude de lectorat commandée en 1999 par la Fédération nationale pour évaluer la qualité et l'impact de la revue nationale *Animation & Education*, à la société *ETHICA PARTNERS*<sup>112</sup> a mis en évidence le considérable écart entre le projet de l'association et l'image des coopératives et de l'OCCE auprès des enseignants adhérents.

Une étude réalisée dans le cadre de la convention d'objectifs OCCE/INRP<sup>113</sup> durant l'année scolaire 2000/2001, a renforcé les données précédentes en les complétant.

Enfin, dans un article publié dans « Libération », lors de la rentrée scolaire de 1999<sup>114</sup>, Rémy Janner, Conseiller à la Chambre des Comptes de Haute Normandie, condense un certain nombre de critiques formulées le plus couramment à l'encontre des coopératives, parfois, par les enseignants eux mêmes.

### **II.A.a Les coopératives scolaires**

Si l'on fait abstraction des entretiens menés auprès d'enseignants se déclarant ouvertement militants de l'OCCE, il ressort un certain nombre d'éléments tout à fait significatifs de l'image actuelle des coopératives (et dans une moindre mesure des foyers coopératifs ou socio-éducatifs) que ce soit chez les enseignants ou les parents d'élèves.<sup>115</sup>

II.A.a.1 La coopérative est définie avant tout comme une structure de gestion. La coopérative n'est jamais décrite comme une organisation spécifique de la classe (la classe coopérative) ou comme une association d'élèves poursuivant avec l'aide des adultes des objectifs éducatifs.

---

<sup>112</sup> ETHICA PARTNERS 23 avenue Louis Bréguet 78140 Vélizy *La revue Animation & Education face à son lectorat*

<sup>113</sup> Mission Ecole primaire INRP Etude sur les représentations concernant l'OCCE, les coopératives scolaires et la coopération à l'école

<sup>114</sup> *Injuste et inégale, la coopérative scolaire: L'impôt de la honte* p.6 rubrique « Débats » Libération 4 et 5 septembre 1999

<sup>115</sup> Les critiques formulées dans ce chapitre concernent essentiellement les coopératives scolaires (que celles ci soient affiliées à l'OCCE ou pas). Mais la plupart d'entre elles ont également été faites à plusieurs reprises par l'Inspection générale de l'Education Nationale ou des chambres régionales des comptes aux structures du collège et du lycée: foyer coopératif, Foyer Socio Educatif, maison des lycéens...

Elle est uniquement envisagée comme une structure de gestion permettant la réalisation de projets auxquels ils « conviendrait » (selon « l'idéal » présumé de l'OCCE ) d'associer les élèves, « idéal » perçu parfois comme irréaliste comme en témoignent les déclarations suivantes:

*La base de l'OCCE, c'est l'argent par les enfants et pour les enfants, en réalité c'est l'instituteur qui gère.*<sup>116</sup>

*La gestion moderne d'une école a des impératifs qui n'entrent pas nécessairement dans tous les principes édictés par l'OCCE*<sup>117</sup>

Quand il est fait référence au conseil de coopérative de classe c'est la plupart du temps à l'aspect gestion financière que l'on se réfère et les enseignants de maternelle affirment l'impossibilité de le mettre en place à cause de l'âge des enfants.

#### II.A.a.2 Structure de gestion destinée à pallier l'insuffisance des crédits publics.

Elle est souvent utilisée pour acheter des biens d'équipement qui devraient être à la charge des collectivités.

Il s'agit parfois de petit matériel:

*L'argent des coopératives sert de plus en plus à pallier les manquements des municipalités pour acheter du petit matériel de fonctionnement*<sup>118</sup>

Parfois de matériel beaucoup plus important:

*Les ordinateurs ne sont pas fournis par les mairies, quelques fois ils ont été achetés avec « l'OCCE »(sic) quand l'école en avait ras le bol de demander, par exemple un ordinateur pour gérer la bibliothèque*<sup>119</sup>

#### II.A.a.3 Structure de gestion destinée à pallier l'absence d'identité juridique des écoles primaires et des directeurs d'école.

Dans le premier degré les écoles n'ont pas d'autonomie juridique. Les directeurs ne sont pas des chefs d'établissement et ne sont pas habilités à gérer de fonds publics.

La coopérative est parfois utilisée pour gérer des subventions publiques destinées à des projets ou des crédits de fonctionnement (pour acheter les livres ou le matériel scolaire par exemple), pratiques illégales qui placent les enseignants dans une situation délicate:

*...En appelant des contributions destinées au fonctionnement de l'école primaire sans y être habilités par le conseil municipal ou le conseil d'administration de la caisse des écoles, les maîtres se font sans le savoir percepteurs d'impôts. N'ayant pas le statut de comptables publics, ils se placent dans une situation dite de gestion de fait...*<sup>120</sup>

II.A.a. 3 Elle n'est pas le lieu de partenariat de la communauté éducative envisagé dans les statuts.

Les parents signalent assez fréquemment leur difficulté à obtenir des informations concernant la coopérative...les enseignants faisant état pour leur part, de la pression des parents pour être associés aux décisions concernant la coopérative.

---

<sup>116</sup> Etude de lectorat p 9 l'analyse des comptes rendus d'activité des coopératives scolaires montre que les élèves sont assez rarement associés aux décisions de la coopérative .

<sup>117</sup> Etude INRP (ibid) p 19, 20, .

<sup>118</sup> Etude de lectorat p 11 (ibid)

<sup>119</sup> Etude INRP (ibid) p 19, 20,

<sup>120</sup> Janner ibid

NB: Illégale sur le principe, cette réalité est souvent tolérée par les municipalités comme par les enseignants pour des raisons de commodité

*... Celle ci (La participation financière à la coopérative)... est justifiée par la nécessité de combler la différence croissante entre les besoins de l'école, déterminés sans concertation et dont l'intérêt pédagogique n'est jamais évalué et les allocations publiques.*<sup>121</sup>

De fait la coopérative est parfois source de tensions dans l'école, entre les enseignants, entre les enseignants et le directeur ou entre les enseignants et les parents.

Les critiques les plus souvent formulées par les parents concernent le manque de transparence (sans toutefois mettre en cause l'honnêteté des enseignants); celles formulées par les enseignants concernent le manque de gestion démocratique de la coopérative quand celle ci est « accaparée » par le directeur.

II.A.a.4 La participation financière des familles au fonctionnement de la coopérative pose le problème de la « gratuité » .

*... la loi FERRY du 16 juin 1881a fait de l'enseignement primaire un service public gratuit dont le financement repose désormais uniquement sur l'Etat et la commune...*

*..Le Conseil d'Etat l'a rappelé notamment dans un arrêt du 20 octobre 1995– Aucune participation aux frais de scolarité ne peut être demandée aux parents d'élèves d'une école maternelle publique. »*<sup>122</sup>

Face à ce problème les enseignants, coincés entre des valeurs et la réalité professionnelle manifestent *des sentiments ambivalents souvent faits d'ignorance et de crainte*<sup>123</sup>

II.A.a.5 La participation financière des familles est socialement injuste Elle fait peser de lourdes charges sur des parents parfois démunis.

*Pour les plus démunis de nos concitoyens 100 francs équivalent parfois à plusieurs jours du budget alimentation. Leur réclamer une telle somme pour l'affecter à l'achat de peinture ou de cassette vidéo relève de l'injure. »*<sup>124</sup>

## **II.A.b La Coopération à l'Ecole ou la pédagogie coopérative**

D'une façon générale les enseignants qu'ils soient adhérents de l'OCCE ou non, ont assez de mal à définir la Coopération à l'Ecole ou la pédagogie coopérative: *La Coopération c'est chacun un peu à sa sauce . Il y en a qui sont très « Freinet » d'autres non.* déclare un enseignant militant de l'OCCE dans le rapport de l'INRP.<sup>125</sup>

Les projets coopératifs, sont souvent envisagés comme des projets dont les enfants sont à l'initiative et *ça fait un peu peur parce qu'on a peur de ne pas boucler le programme.*

La coopération est envisagée comme une pratique pédagogique permettant d'améliorer les relations dans la classe, *un antidote à la violence résultant des relations exclusivement frontales.*<sup>126</sup>

Elle n'est jamais envisagée comme une finalité éducative (éduquer à la coopération) et quand elle est définie comme une pratique pédagogique (éduquer *par* la coopération) c'est pour constater que les valeurs coopératives s'inscrivent parfois en opposition avec les valeurs individualistes des parents, des enfants et même du corps enseignant et que cette opposition est difficile à gérer.

---

<sup>121</sup> Janner ibid

<sup>122</sup> Janner ibid

<sup>123</sup> Janner ibid

<sup>124</sup> Janner ibid

<sup>125</sup> Etude INRP ibid p 43

<sup>126</sup> Etude INRP ibid p 43

D'autres enseignants se déclarent des militants convaincus de la pédagogie coopérative mais signalent que celle-ci n'est pas la propriété de l'OCCE est qu'on peut défendre les principes et les valeurs de la Coopération sans être à l'OCCE: *oui l'OCCE nous aide à gérer les comptes, oui nous avons des coopératives de classe, un conseil d'enfants, un journal, une bibliothèque, mais le développement de ces pratiques n'a rien à voir avec l'OCCE.*<sup>127</sup>

## II.A.c L'image de l'OCCE

L'image de l'OCCE est supportée en toile de fond par quatre clés:

### III.A.c.1 L'utilité administrative et les contraintes qui en découlent

- il est plus simple de s'affilier à l'OCCE que de créer une association loi 1901;
- l'affiliation à l'OCCE *garantit la probité tranquille de ceux qui acceptent de toucher l'argent;*<sup>128</sup> la gestion de l'argent dérange les enseignants: le matérialisme est en opposition avec le système de valeur du plus grand nombre, on s'affilie parce que c'est une *caution morale;*<sup>129</sup>
- l'OCCE aide à gérer les comptes mais les exigences de l'OCCE sont trop lourdes: *il y a beaucoup de restrictions de la part de l'OCCE sur ce qu'on a le droit d'acheter, cela pose beaucoup de problèmes*<sup>130</sup>
- Le prix de cette sécurité est contesté *par des directeurs d'écoles importantes qui se rêvent en chefs d'établissement à part entière responsables d'un budget et ordonnateurs de dépenses.*<sup>131</sup>

### II.A.c.2 La déperdition des valeurs ou la non identification aux valeurs coopératives

- l'OCCE est taxé d'immobilisme: *depuis 40 ans on se pose les mêmes questions sans avancer*<sup>132</sup> *...On vit sur une vieille gloire, il y a trop d'intégristes, d'idées périmées, on ne voit pas comment ça peut changer*<sup>133</sup>
- l'OCCE ne défend pas assez les valeurs coopératives: *Pour ma part l'OCCE égale gestion d'argent, point à la ligne.*<sup>134</sup>
- l'administratif prend le pas sur la motivation militante: *j'ai deux collègues qui refusent d'avoir une coopérative de classe, cela amène des ennuis, des contrôles, des demandes de comptes, ils ne veulent pas d'histoires*<sup>135</sup>
- on vit l'OCCE comme un organisme auquel on paie un tribut, un impôt, sans trop savoir pourquoi: *L'OCCE est quelque chose d'énorme, on verse un impôt, cet argent là sert à quoi?*<sup>136</sup>

### II.A.c.3 Une communication peu convaincante

- la communication interne et externe est mauvaise, les militants regrettant que l'OCCE ne soit pas plus « reconnu »(par l'administration)
- la revue *Animation & Education* fait l'objet d'avis parfaitement contradictoires dont les

---

<sup>127</sup> Etude INRP ibid p 8

<sup>128</sup> Etude INRP ibid p 8

<sup>129</sup> Etude de lectorat ibid p 17

<sup>130</sup> Etude de lectorat ibid p 19

<sup>131</sup> Etude INRP ibid p 12

<sup>132</sup> Etude de lectorat ibid p 21

<sup>133</sup> Etude INRP ibid p 12

<sup>134</sup> Etude INRP p 11

<sup>135</sup> Etude INRP ibid p 11

<sup>136</sup> Etude INRP ibid p 11

témoignages suivants sont une illustration:

*Tant sur le fond que sur la forme, je trouve cette revue très austère et vieillie* <sup>137</sup>

*...La revue est très intéressante, pas forcément au niveau de la maternelle mais sur le plan de la culture, de l'information générale sur l'éducation, il y a des articles très intéressants.*

#### **II.A.d Analyse et commentaires: paradoxes et difficultés**

Les opinions formulées concernant l'OCCE et les coopératives scolaires, sont paradoxales en ce qui concerne au moins deux éléments, la gestion de l'argent et la transparence, mais sont révélatrices des difficultés actuelles de l'OCCE et des coopératives scolaires.

##### II.A.d.1 Le problème de la gestion de l'argent

Les enseignants reprochent à l'OCCE et aux coopératives scolaires une « dérive gestionnaire » et la perte du message pédagogique. Ces critiques semblent tout à fait surprenantes si l'on considère que ce sont les enseignants qui sont responsables du fonctionnement de leur coopérative ou de leur foyer et des objectifs poursuivis en leur sein.

Tout se passe au travers de leurs déclarations, comme si cette réalité condamnable et condamnée était en quelque sorte voulue, organisée par les dirigeants de l'association que ce soit au niveau départemental et national ou comme si cette réalité était inéluctable et qu'il était impossible de faire autrement. (Ce paradoxe illustre parfaitement le malaise des enseignants face au problème de la manipulation d'argent.)

##### II.A.d.2 La transparence

Les enseignants reconnaissent souvent s'affilier à l'OCCE parce que ce geste correspond à une caution morale, mais ils reprochent les exigences de l'association en terme de transparence et de gestion démocratique. Ils reprochent la lourdeur des procédures comptables et voient d'un œil assez mauvais les injonctions de l'association concernant l'information des parents.

##### II.A.d.3 L'OCCE prestataire de services

L'OCCE n'est pas envisagé comme un mouvement pédagogique mais comme un prestataire de services, un organisme (dont, la plupart du temps d'ailleurs on ignore que c'est une association pour le considérer comme une « institution » bancaire ou administrative ) permettant de gérer de l'argent de façon officielle.

Les enseignants n'ont pas conscience de régler une cotisation symbolisant l'adhésion à une association, mais de régler le paiement d'un service, *d'un impôt*, qu'ils finissent par trouver fort onéreux, dans la mesure où il ne garantit nullement la tranquillité.

On est à l'OCCE par habitude et par souci de conformité administrative parce que l'OCCE est une « couverture juridique » dont on ne sait d'ailleurs pas vraiment ce qu'elle couvre...

Ce constat se trouve vérifié par le désinvestissement très important des « adhérents » de l'OCCE dont témoigne le tout petit pourcentage de participants aux Assemblées Générales départementales.

##### II.A.d.4 Les coopératives scolaires structures de gestion

---

<sup>137</sup> Etude INRP ibid p 24

NB : D'une façon générale l'étude de lectorat comme les déclarations des enseignants mettent en évidence le fait que la revue nationale de l'OCCE n'arrivant qu'en un exemplaire dans les écoles est plus feuilletée que lue, ce qui explique les avis partagés

Les coopératives sont des structures permettant de pallier les insuffisances de crédits publics, ce ne sont pas des « sociétés d'élèves gérées par eux ».

Perçues par certaines collectivités locales ou certains chefs d'établissement comme des structures permettant des procédures de gestion simplifiées, elles n'ont dans ce cas, plus aucune existence éducative.

#### II.A.d.5 Ignorance de l'objet de l'association

Les enseignants ne connaissent pas l'objet de l'OCCE ni celui des coopératives scolaires. Pour la plupart d'entre eux, les objectifs de l'OCCE se résument à l'association des élèves à la gestion financière de la coopérative, ce qui est considéré comme irréaliste en maternelle, dépassé compte tenu des sommes en jeu et des réalités actuelles de la gestion des écoles voire même critiquable sur un plan moral (pourquoi associer si tôt, les élèves à ces questions d'argent?) .

Quand les enseignants se réfèrent aux valeurs coopératives ou à la pédagogie coopérative, ils ne font pas le lien entre coopérative/ coopération/OCCE.

#### II.A.d.6 Une situation ancienne

Les opinions concernant l'OCCE et les coopératives ne sont malheureusement pas récentes. Une étude réalisée en 1990 à la demande du CAN, par une société *conseil en marketing et en communication*<sup>138</sup> auprès des parents d'élèves, des élèves et des enseignants mettait déjà en évidence les éléments suivants:

##### Concernant le concept de *coopérative* (structure économique)

D'une façon générale ce concept voit son image assez nettement dégradée chez les adultes (enseignant et parents) et ne correspond à rien chez les élèves. L'idée de générosité, d'égalité de communauté est mise en avant par les adultes qui remarquent cependant le peu d'efficacité du concept ou son caractère *vieillot*.

##### Concernant *la coopérative scolaire*

Pour les parents le rôle de la coopérative scolaire dans l'élaboration des projets n'est pas toujours perçu. Les enseignants voient eux dans la coopérative un outil au service de la réalisation des projets, mais pour l'ensemble des adultes la coopérative scolaire apparaît comme une mauvaise solution au manque de moyens de certaines écoles particulièrement pour les petites dépenses courantes. (Les enfants ne se réfèrent qu'aux achats faits avec la coopérative et à la cotisation régulière versée au maître.)

##### Concernant *l'OCCE*

Sur le sujet la conclusion de l'étude est édifiante: *Avouons le, c'est auprès des parents et des enfants, la grande absente de la consultation réalisée. Notoriété nulle, contenu d'image inexistant... Même les enseignants ont une idée floue du rôle précis de l'OCCE...banquier, sponsor?... selon les enseignants rencontrés, seul le Directeur établit un contact avec l'OCCE et encore il ne s'agit que d'un contact administratif.*

---

<sup>138</sup> Astragale 2 rue Gauthier de Chatillon 59000 Lille OCCE Etude interne Juillet 1990

## CONCLUSION

### *L'OCCE: une réelle histoire d'avenir*

Il existe manifestement, et depuis plusieurs années, un décalage important entre le projet éducatif de l'OCCE tel qu'il est défini dans ses statuts, dans un certain nombre de documents pédagogiques ou de déclarations adoptées en Assemblée générale et le fonctionnement réel de nombreuses coopératives et foyers.

Ce décalage entre le projet envisagé par l'OCCE et le fonctionnement réel des coopératives amène à s'interroger sur l'intérêt que peuvent revêtir au XXIème siècle les objectifs éducatifs de la Coopération à l'École dans une société qui semble s'éloigner quotidiennement, tant au niveau des valeurs que de l'environnement social et économique du projet coopératif.

#### **Les enseignants sont censés éduquer, former et instruire.**

Depuis quatre-vingts ans les militants de l'OCCE proposent d'articuler cette triple mission dans un nouveau statut de l'apprenant lui reconnaissant la place de sujet et d'acteur en interaction avec les autres, le savoir et l'enseignant autour de relations d'entraide et de partenariat.

Depuis quatre vingt-cinq ans ils militent pour faire de la classe une structure sociale de vie et d'apprentissage, ancrée sur les principes et les valeurs des organisations associatives, mutualistes ou coopératives.

Cette révolution de l'enseignement implique nécessairement une modification profonde du statut de l'enseignant et de la place du savoir mais également une autre façon d'aborder les relations avec les premiers partenaires de l'apprenant et de l'enseignant : les parents .

S'engager dans un autre équilibre des relations enseignant, enseigné, savoir, demande en effet de clarifier les conceptions éducatives qui justifient ce changement.

Qu'ils le veuillent ou non les enseignants sont condamnés à débattre, à travailler avec leurs collègues, les élèves et les parents, dans une relation respectueuse des légitimités des uns et des autres.

Aujourd'hui l'École se trouve dans une situation délicate. Le collège est dans de nombreux endroits au bord de l'explosion. Les lycéens font régulièrement connaître leur mécontentement.

Plus que jamais il est nécessaire d'observer sur le terrain les expériences novatrices, les pratiques, les gestes professionnels qui permettent le développement d'une réelle autonomie de l'élève.

Plus que jamais il est nécessaire d'identifier les lieux où l'on fait advenir un élève ayant compris qu'il peut y avoir entre les individus, d'autres relations que la compétition, le conflit et l'exclusion.

Plus que jamais il est nécessaire de repérer et de valoriser que ce soit sur le terrain de l'École ou celui de la société en général les expériences qui permettent à l'élève de se construire ou à l'adulte de se réaliser en se sentant responsable de lui même et des autres... autonome et solidaire.

Plus que jamais le projet coopératif d'éducation représente une alternative éducative, économique et sociale cohérente.

***Plus que jamais l'OCCE constitue une réelle histoire d'avenir.***

## **Un partenariat avec l'Etat**

## LES PIONNIERS ET LES MILITANTS

### Albert THOMAS

Né à Champigny sur Marne (Val de Marne) le 16 juin 1878, élève au lycée Michelet puis à l'Ecole Normale Supérieure, agrégé d'histoire, il est d'abord professeur, puis journaliste auprès de Jaurès. Historien spécialiste du second Empire il est également auteur d'une histoire anecdotique du Travail.

Tout d'abord maire de sa ville natale il devient député puis ministre.

Militant de la Coopération membre de l'Institution Nationale et de l'Alliance Coopérative Internationale, il est le directeur fondateur du Bureau International du Travail dans lequel il crée un service particulier pour la Coopération qui a grandement aidé à la création et au développement de la Coopération sous toutes ses formes, même à l'Ecole.

« Président d'honneur fondateur » de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole, décédé à Paris le 8 mai 1932.

### Ferdinand BUISSON

Né à Paris, le 20 Décembre 1841, étudiant en philosophie, agrégé et docteur, il devient inspecteur de l'enseignement primaire en 1871 à Paris puis inspecteur général en 1878. Directeur de l'Enseignement primaire de 1879 à 1896 puis professeur de pédagogie à la Sorbonne il est co-auteur du dictionnaire de pédagogie.

Élu député de Paris de 1902 à 1924 il obtient le Prix Nobel de la Paix en 1927.

Constant défenseur de l'École publique et de la démocratie sociale il est « Président d'honneur fondateur » de l'Office Central de la Coopération à l'École.

Il est mort à Thieuloy Saint -Antoine (Oise) le 16 février 1932 .

### Charles GIDE

Né à Uzès (Tarn) le 29 juin 1847 c'est un très estimé professeur d'économie politique aux facultés de Droit de Montpellier et de Paris, à l'École des Ponts et Chaussées et à l'École de Guerre, professeur de Coopération au Collège de France.

Auteur de nombreux ouvrages d'économie politique et de Coopération, d'innombrables études, articles de revues et de journaux et de non moins nombreuses conférences en France et à l'étranger, ses travaux scientifiques constituent toujours une incontournable référence pour le monde de la Coopération.

Militant international, membre du Conseil Supérieur de la Coopération, éducateur de la démocratie économique, il est sa vie durant, un infatigable apôtre de la solidarité, de l'entraide et de la paix par la Coopération entre les hommes et entre les peuples.

Auteur en 1927 d'un petit livret à l'usage des enseignants *La Coopération et l'Ecole primaire* diffusé dans toutes les écoles il est « Président d'honneur fondateur » de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole.

Il est mort à Paris le 14 février 1932.

### **Barthélemy PROFIT**

*Né le 11 Février 1867 au Lonzac (Corrèze), ses parents sont de modestes cultivateurs. Ancien élève-maître de l'École Normale de Tulle, il est d'abord instituteur dans son département d'origine. Il devient ensuite professeur d'école normale à Vannes, Loches, Saint-Brieuc. En 1904, il débute comme inspecteur primaire à la Mure (Isère). Il exerce ensuite à Riom (Puy de Dôme), de 1906 à 1909. Militant convaincu de la « mutualité scolaire » il fonde dans ces deux départements une vingtaine de mutuelles scolaires et post-scolaires. Inspecteur de la circonscription de Saint Jean d'Angély où il va rester jusqu'à sa retraite, il va pendant vingt ans, encourager la création de coopératives scolaires. Ses expériences dans le domaine de la mutualité scolaire et de la coopération scolaire l'ont conduit à écrire de très nombreux ouvrages : « La Mutualité Nouvelle » (1911), « La Coopération à l'École Primaire » (1922), « La Coopération Scolaire Française » (1932), « L'Éducation Mutuelle à l'École » (1936). Barthélémy Profit a passionnément voulu faire de l'École un lieu de vie solidaire et démocratique. Il peut être considéré comme « l'inventeur » de la Coopération à l'École et un des premiers à avoir mis en évidence l'intérêt éducatif des coopératives scolaires. Il est mort à la Rochelle le 30 octobre 1946.*

### **Émile BUGNON**

*Né en 1880, à Grand-Charmont (Doubs), élève à l'École Normale de Besançon, puis à celle de Saint-Cloud, il est professeur d'École Normale puis inspecteur primaire. Militant convaincu de la Coopération économique il fonde la Coopération Départementale de la Meuse qui va devenir, suite à des fusions successives et un développement très important de son activité, la puissante Union des Coopérateurs de Lorraine. Membre du Comité National de la Fédération Nationale des Coopératives de Consommation il est à l'origine de la création de la Commission d'Enseignement de la Coopération qui va devenir l'Office Central de la Coopération à l'École. Président de l'O.C.C.E., de ses origines jusqu'en 1939, le Congrès de Strasbourg en 1954 lui rend un émouvant et solennel hommage. Il décède dans la nuit du 27 au 28 Août 1963.*

### **Louis BLANCHARD**

*Né dans l'Indre, en 1886, élève à l'École Normale de Loches, Instituteur puis Directeur d'École à Tours, il est un des premiers et des plus actifs militants de l'Office Central de la Coopération à l'École. Secrétaire-fondateur de l'Office départemental des coopératives scolaires d'Indre-et-Loire, il occupe la lourde responsabilité de Trésorier de l'Office Central de 1936 à 1954. Il est durant toutes ces années, l'organisateur de nombreux voyages d'études et de congrès. Il meurt le 24 octobre 1954.*

### **Hyppolyte CHARLOT**

*Né en 1886, élève-maître à l'École Normale de Dijon, instituteur, il est blessé à trois reprises durant la guerre de 1914, -1918.*

*En 1935, nommé directeur d'école à Dijon, il anime de nombreuses œuvres scolaires et post-scolaires au plan départemental, notamment, les Coopératives scolaires, les Pupilles de l'école publique, la Mutualité- Accidents- Elèves, la Jeunesse au Plein Air.*

*En 1939, il organise un Congrès National de l'O.C.C.E. à Dijon.*

*En 1945, il est élu vice-président de l'O.C.C.E. et, en étroite coopération avec son ami Louis Blanchard, il se déplace dans toute la France et suscite la création de nombreuses Sections départementales de l'O.C.C.E.*

*En 1948, il devient directeur-gérant de la « Revue de la Coopération Scolaire » et en 1957, directeur-gérant de « Amis-Coop ».*

*Titulaire de la Croix de Guerre, Officier de la Légion d'Honneur et Officier de l'Instruction Publique il est décédé le 28 juillet 1966 à Dijon.*

### **Jean GAUMONT**

*Né à Précy-sous-Thil, en 1876. Son père est tisserand, puis cultivateur et sa mère lingère. Elève boursier au collège de Saulieu, il s'engage dans l'armée puis entre par concours dans l'administration de l'Assistance Publique où il va faire toute sa carrière jusqu'à l'âge de 55 ans.*

*Parallèlement, il se consacre à l'histoire sociale et c'est avec juste raison qu'il est surnommé « l'historien de la coopération » .*

*En 1924, il écrit sa monumentale « Histoire Générale de la Coopération », œuvre de référence en deux volumes.*

*Il est également militant syndicaliste et socialiste, ami de Jean Jaurès et de Charles Gide.*

*Il devient en 1912, administrateur de la Fédération Nationale des Coopératives de Consommation.*

*Pendant la guerre de 1914-1918, il crée, avec Albert Thomas, les premiers restaurants coopératifs. Il fonde également la première école coopérative.*

*Tout naturellement, il est pendant de nombreuses années, membre du Bureau National de l'O.C.C.E.*

*Il meurt le 16 Mars 1972 à Saint-Maur des Fossés dans le Val de Marne.*

### **André GOURDON**

*Né en 1892, André Gourdon, directeur d'école primaire puis détaché à l'Office Central de la Coopération à l'École, est responsable, avant la seconde guerre mondiale, de l'organisation de voyages pour les jeunes enseignants, auprès d'entreprises du mouvement coopératif: coopératives de consommation, coopératives agricoles, fruitières, artisanales, hôtelières...*

*Il complète son œuvre en favorisant l'action des « Jeunesses coopératistes » groupe d'étude et de recherche sur la coopération et le socialisme.*

*Après guerre il crée « le Comité d'accueil de l'enseignement public ». Il s'agit de faire connaître l'Europe aux jeunes Français non en touristes mais en amis et de créer entre les jeunes, des liens coopératifs et solidaires.*

*Il est décédé le 25 août 1982.*

### **Gaston PRACHE**

*Né dans la Somme, en 1898, élève de l'École Normale de Douai, instituteur il occupe successivement les responsabilités de Secrétaire Général de la Fédération des Coopératives du Nord et du Pas-de-Calais, puis celles de Secrétaire Général de la Fédération Nationale des Coopératives de Consommation.*

*Administrateur des Presses Universitaires (coopérative d'édition et de librairie) il est également conférencier et écrivain.*

*Après avoir été vice-Président de l'OCCE il en devient Président de 1939 à 1949.*

### **Georges PREVOT**

*Né à Vendôme en 1890, il est d'abord professeur de Lycée à Alençon en 1914, puis à Tourcoing en 1919, à Lille en 1920 où il a comme élève Jean de Saint - Aubert.*

*Il occupe ensuite un plusieurs postes d'Inspecteur d'Académie: dans les Ardennes en 1925, dans le Finistère en 1928, dans la Marne en 1930 enfin dans le Loir-et-Cher en 1934.*

*Président de l'O.C.C.E. de 1949 à 1966 il occupe ensuite la Présidence du Bureau International de la Coopération scolaire à sa création en 1967.*

*Il est l'auteur d'un certain nombre d'ouvrages: « Réflexions sur la vie, extraites de l'œuvre de Rémy de Gourmont »; « Traduction des Voyages de Jean Second » ; « Traduction des Baisers de Jean Second » ; « Pédagogie de la coopération scolaire » .*

### **Jean de SAINT-AUBERT**

*Jean de Saint- Aubert est né à Amiens le 19 janvier 1909, d'un père Officier et d'une mère Institutrice.*

*Il débute comme professeur à l'Ecole Normale d'Amiens en 1931, puis enseigne à l'Ecole Normale de Douai, jusqu'en 1938. A la rentrée de 1938 il est nommé Inspecteur Primaire à Montmédy, puis à Douai et le Quesnoy.*

*En 1945 il est nommé Inspecteur-Adjoint à l'Inspecteur d'Académie du Pas-de-Calais.*

*Militant convaincu de la coopération, il contribua à organiser l'O.C.C.E., à lui donner ses statuts, sa doctrine et son dynamisme. Il fut l'un des artisans du rapprochement entre l'O.C.C.E. et Freinet. Les deux hommes s'estimaient et leur coopération dans la recherche pédagogique fut des plus fructueuses.*

*Vice-Président de l'O.C.C.E., après en avoir été le Secrétaire Général, Jean de Saint-Aubert aurait dû succéder au Président Prévot lorsque celui-ci décida de se retirer.*

*Mais avec une entière modestie et pour mieux se consacrer à la vie de la section du Pas-de-Calais, il refusa de solliciter cette charge.*

*Jean de SAINT-AUBERT est mort prématurément en août 1968.*

*« Pour nous, écrivait-il l'année de sa mort, la Coopérative Scolaire, petite fille dans la grande famille coopérative, fière de son lignage et de ses ambitions, limitées mais précises, est le ferment de vie de l'enseignement public. »*

### **Raymond TORAILLE**

Inspecteur d'Académie, puis Inspecteur Général de l'Education Nationale, Raymond Toraille a été un militant actif de l'OCCE durant plus de 25 ans.

Vice Président de la section du Bas Rhin de 1956 à 1960, Président de la section des Pyrénées Orientales de 1960 à 1964, membre du CA national de l'OCCE de 1965 à 1982, il fut Président de l'Office de 1966 à 1980.

Avec l'aide de Jean de Saint Aubert il s'est attaché à affirmer l'originalité de la Coopération à l'Ecole et à accroître son développement pédagogique et son rayonnement institutionnel et international. C'est sous sa présidence qu'est installé le Conseil National des Adolescents et que sont réalisés les premiers échanges internationaux des jeunes coopérateurs.

C'est également sous sa présidence que se met en place le Bureau International de la Coopération scolaire et que notre revue nationale, *Animation & Education* succède à l'ancienne « Revue de l'OCCE ».

Enfin avec l'aide de Georges Prévot et de Jean de Saint Aubert, il a fait acquérir la Maison du Ranelagh, événement capital qui assure depuis l'indépendance de l'Office jusqu'alors voué à l'errance.

### **Madeleine ALARY**

Inspectrice Départementale de l'Education Nationale, puis Inspectrice adjointe à l'Inspecteur d'Académie de l'Essonne, vice Présidente de la section de l'Essonne depuis sa création en 1967, Madeleine Alary fut la première et la dernière Présidente de « l'association nationale » de l'OCCE avant que l'office Central ne devienne fédération d'associations départementales.

Membre du Conseil d'Administration National depuis 1977, puis Présidente de 1982 à 1988 elle a poursuivi le travail de clarification pédagogique de la doctrine de l'association aboutissant à la présentation au congrès de Perpignan de 1983, du « Projet Coopératif d'Education ».

Très engagée dans l'action coopérative scolaire internationale initiée par Raymond Toraille, c'est sous son impulsion que fut créée le 12 juillet 1984 l'Association Internationale de la Coopération Scolaire dont elle assura la Présidence jusqu'au Congrès mondial de Trieste en décembre 1990.

Avec l'ensemble des mouvements pédagogiques et éducatifs de l'Education Nationale elle lutta pour empêcher, sous le Ministère de René Monory, la suppression des postes d'enseignants mis à disposition des associations complémentaires de l'enseignement public.

Elle engagea un partenariat suivi avec les acteurs du monde coopératif et mutualiste visant à retisser les liens historiques qui unissaient l'OCCE et l'Economie sociale.

Non convaincue de la nécessité de la transformation de l'association nationale en fédération, elle retira sa candidature aux élections du Conseil d'administration National de 1988.